

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité - Justice

Ordonnance n°001/2006 portant Loi de finances
initiale pour l'année 2006

Le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie a adopté ;
Le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE

1 - DISPOSITIONS DE NATURE GENERALE

Article premier : Le budget de l'Etat de l'année financière 2006 sera exécuté conformément aux dispositions de la présente ordonnance portant loi de finances, des lois de finances et ordonnances antérieures, en tout ce qui n'a pas été modifié ou abrogé.

2 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article 2 : La perception des impôts, taxes, contributions, redevances, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics et organismes habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 2006, conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances.

Article 3 : Le régime fiscal est modifié dans les conditions énoncées dans les articles 3.1 et 3.3.

--- article 3.1.—Les articles de l'ordonnance 82.060 du 24 Mai 1982, portant Code Général des Impôts tel que modifié à ce jour, sont modifiés, complétés ou abrogés ainsi qu'il suit :

Le c°) de l'article 63 est modifié comme suit :

« Un montant de vingt un mille (21 000) Ouguiya par mois de la rémunération. »

L'article 66 est modifié comme suit :

« Les taux de l'impôt applicables à la rémunération imposable (R.I) telle qu'elle est définie à l'article 65 sont fixés suivant le barème progressif ci-dessous :

Rémunération mensuelle inférieure ou égale à 40 000 UM = 15%

Rémunération mensuelle supérieure à 40 000 UM = 35%

Le montant des droits simples est donné par application de l'une des formules suivantes selon la rémunération imposable (R.I.) :

- Rémunération mensuelle imposable inférieure ou égale à 40 000UM : $I = (R.I. \times 0,15)$

- Rémunération mensuelle imposable supérieure à 40.000 UM : $I = \{(R.I. \times 0,35) - 8\ 000\}$ »

L'article 74 bis est créé et libellé comme suit :

Article 74 bis nouveau : «Les dividendes versés à une société mère par sa filiale sont exclus de la base imposable de l'IRCM, dès lors que la retenue de 10% opérée, sur ces dividendes, a été effectivement reversée par la société filiale ».

L'article 86 est modifié comme suit:

L'alinéa 1 de l'article 86 est modifié comme suit : « Sont exonérées de l'impôt, les personnes dont le revenu imposable, divisé par le nombre de parts correspondant à leur situation de famille tel qu'il est fixé par l'article 108, n'excède pas la somme de 250.000 UM.
Le reste sans changement ».

□ L'article 88 est modifié comme suit:

Le paragraphe II de l'article 88 est complété comme suit :

« 7. Le mécénat au profit de collectivités publiques ou d'œuvres caritatives plafonné à 1% au titre des revenus sous condition de joindre une attestation délivrée par une administration habilitée».

□ L'article 112 est modifié comme suit :

« Les taux applicables au revenu imposable correspondant à une part sont, pour chaque tranche de revenus, déterminés comme suit :

- Supérieur à 250 000 jusqu'à 750 000:	5% ;
- Supérieur à 750 000 jusqu'à 1 500 000:	15% ;
- Supérieur à 1 500 000 jusqu'à 2 500 000:	25% ;
- Supérieur à 2 500 000 :	33%.

□ L'alinéa 14 de l'article 177 quinquies est modifié comme suit :

14°. Le pain et produits de la boulangerie et de la pâtisserie; les légumes, viandes, poissons, coquillages et crustacés, à la condition que ces denrées soient fraîches ou séchées, salées ou fumées; les pommes de terre de semence, graines, spores, fruits, bulbes, oignons, tubercules à ensemercer, greffe et rhizomes en repos végétatif, en végétation ou en fleurs, autres plantes et racines vivantes, y compris les boutures et greffons et le blanc des champignons (le mycélium); les fruits frais habituellement destinés à l'état naturel à l'alimentation, à l'exclusion des colas; la glace; l'eau et l'électricité délivrées à hauteur de 8m3 et 150 kw/h par mois et par consommateur (16 m3 et 300 kw/h par facture si celle-ci comprend deux mois) ainsi que les fontaines populaires approvisionnant les ménages à revenus modestes ; la production intérieure de lait, de pâtes alimentaires, de cous-cous et de biscuits.

□ L'alinéa 15 de l'article 177 quinquies est complété comme suit :

15°. A l'importation, les produits et marchandises cités en annexe 1 :

Annexe 1 : Liste des produits et marchandises exonérés de la TVA à l'importation :

Code	LIBELLE
0207110000	de coqs et de poules: non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
0207120000	coqs et poules non découpés en morceaux, congelés
0207130000	morceaux et abats de coqs et de poules, frais ou réfrigérés
0207140000	morceaux et abats de coqs et de poules, congelés
0207240000	dindes et dindons non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
0207250000	dindes et dindons non découpés en morceaux, congelés
0207260000	morceaux et abats de dindes et dindons, frais ou réfrigérés
0207270000	morceaux et abats de dindes et de dindons, congelés
0207320000	canards, oies ou pintades non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
0207330000	canards, oies ou pintades non découpés en morceaux, congelés
0207340000	foies gras, frais ou réfrigérés
0207350000	autres viandes et abats de canards, oies ou pintades, frais ou réfrigérés
0207360000	autres viandes et abats de canards, oies ou de pintades, congelés
0401100000	lait et crème de lait non concentrés ni sucrés, 1% de mat. grasses et -
0401200000	lait et crème de lait non concentrés ni sucrés, +1 à 6 % de mat. grasses
0401300000	lait et crème de lait non concentrés ni sucrés, + 6 % de mat. grasses
0402101000	conditionnés en emballages de 25 kg et plus
0402102100	cond. en emb. de - de 25kg:dont la vente est réservée exclus. aux pharmaciens

0402102900	conditionnes en emballages de moins de 25kg: autres
0402211000	conditionnes en emballages de 25 kg et plus
0402212100	Cond. en emb. de - de 25kg:dont la vente est exclus.. réservée aux pharmaciens
0402212900	conditionnés en emballages de moins de 25 kg: autres
0402291000	conditionnés en emballages de 25 kg et plus
0402292100	Cond. en emb. de - de 25kg:dont la vente est réservée exclus. aux pharmaciens
0402292900	conditionnés en emballages de moins de 25 kg: autres
0402910000	autres laits et crème de lait non sucre
0402990000	autres laits et crème de lait
0405100000	beurre et autres matières grasses provenant du lait...: beurre
0405200000	beurre et autres matières grasses...: pâtes à tartiner laitières
0405900000	beurre et autres matières grasses provenant du lait: autres
1001100000	froment (blé) dur
1103110000	Gruaux et semoules de froment (blé)
1108110000	amidon de froment de blé
1507900000	autres huiles de soja et fractions, non chimiquement modifiées
1508909000	autres huiles d'arachides...: autres
1509909000	autres huiles d'olive...: autres
1510000000	autres huiles d'olives même mélangées, fractions, non chimiquement modifiées
1512190000	autres huiles de tournesol, carthame, fractions, non chimiquement modifiées
1512290000	autres huiles de coton et fractions, non chimiquement modifiées
1513190000	huile de coco et fractions, non chimiquement modifiées
1513290000	autres huiles de palmiste ou babas su, fractions, non chimiquement modifiées
1514900000	huiles de navette, colza, moutarde, et fractions, non chimiquement modifiées
1515190000	autres huiles de lin et fractions, non chimiquement modifiées
1515290000	autres huiles de maïs et fractions, non chimiquement modifiées
1515901900	autres huiles, graisses...: huile de karité et ses fractions: autres
1515909000	autres huiles, graisses...: autres
1517100090	autres margarines
1701999000	Saccharose chimiquement pur, a l'état solide: autres
1702300000	glucose et sirop, sans fructose ou avec - de 20 % en poids sec de fructose
1702400000	glucose et sirop avec 20 % a 50 % en poids sec de fructose
2002100000	tomates entières ou en morceaux, sans vinaigre ni acide acétique
2002900000	autres tomates, sans vinaigre ni acide acétique
2002900010	non conditionnés pour la vente au détail
2002900020	conditionnées pour la vente au détail
2002900090	Autres
2102100000	levures vivantes
2102200000	levures et autres micro-organismes monocellulaires, morts
2102300000	poudres à laver préparées
2505100000	sables siliceux et sables quartzeux
2712100010	vaseline destine à l'industrie
2712200000	paraffine contenant en poids moins de 0,75% d'huile
2828100000	hypochlorite de calcium du commerce ...
2831900000	autres dithionites et sulfoxylates
2833190000	autres sulfates de sodium
2835310000	triphosphate de sodium ...
2902190000	autres hydrocarbures,... ou cycloterpeniques
2915210000	acide acétique

2918140000	acide citrique
2931000000	autres composés organo-inorganiques
3001100000	glandes et autres organes même desséchés ou pulvérisés
3001200000	extraits de glandes, organes et leurs sécrétions
3001900000	autres substances à usage thérapeutique ou prophylactique n.d.c.a
3002100000	Antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés
3002100010	sérums de personnes immunisés importés
3002100020	sérums pour animaux importés par le ministère
3002100030	sérums de personnes immunisées importés
3002100040	sérums pour animaux importés avec autorisation
3002100050	sérums de personnes immunisées autrement importés
3002100060	sérums pour animaux autrement importés
3002200000	vaccins pour la médecine humaine
3002200010	vaccins pour la médecine humaine importés
3002200020	vaccin pour la médecine humaine importé
3002200030	vaccin pour médecine humaine autrement importé
3002300000	vaccins pour la médecine vétérinaire
3002300010	vaccin pour la médecine vétérinaire importé
3002300030	vaccin pour médecine vétérinaire autrement importé
3002310000	vaccins anti-aphteux
3002390000	autres vaccins pour la médecine vétérinaire
3002901000	autres sangs,.... ferments
3002909000	autres sangs,.... autres
3003100000	médicaments avec pénicillines ou streptomycines ou dérivés
3003200000	médicaments contenant d'autres antibiotiques
3003310000	Médicaments sans antibiotique contenant de l'insuline
3003390000	Médicaments sans antibiotiques avec hormones ou produits du n 29.37
3003400000	médicaments avec alcaloïdes uniquement
3003900000	autres médicaments à usages thérapeutiques ou prophylactiques
3004100000	médicaments en doses, avec pénicillines, streptomycines ou dérivés
3004200000	Médicaments en doses, avec d'autres antibiotiques
3004310000	Médicaments en doses, avec de l'insuline
3004320000	Médicaments en doses, avec des corticosurrenales
3004390000	Médicaments en doses, avec d'autres hormones
3004400000	médicaments en doses, avec uniquement des alcaloïdes
3004500000	Médicaments en doses, avec des vitamines ou produits du n 29.36
3004900000	autres médicaments en doses (produits des n 30.02, 30.05, 30.06 exclus)
3005100000	pansements adhésifs et autres imprégnés ou conditionnés pour vente détail
3005900000	autres pansements imprégnés ou conditionnés pour vente au détail
3006100000	catgut, ligatures hémostatiques résorbables stériles pour la médecine
3006200000	réactifs destinés à la détermination des groupes ou facteurs sanguins
3006300000	préparations opacifiant pour radiographies et réactifs de diagnostic
3006400000	ciments et produits d'obstruction dentaire; ciments de réparation osseuse
3006500000	trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence
3006600000	préparations chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides
3201900000	autres extraits tannants d'origine végétale tanins, sels et dérivés
3202100000	produits tannants organiques synthétiques
3202900000	autres produits tannants inorganiques et préparations tannantes ...
3203001000	matières colorantes et préparations d'origine végétale ou animale:indigo

3203009000	autres matières colorantes et préparations d'origine animale ou végétale
3204110000	colorants dispersés et préparations à base de ces colorants
3204120000	colorants acides ou mordants et préparations à base de ces colorants
3204130000	colorants basiques et préparations à base de ces colorants
3204140000	colorants directs et préparations à base de ces colorants
3204150000	colorants de cuves ou pigmentaires et préparations à base de ces colorants
3204160000	colorants réactifs et préparations à base de ces colorants
3204170000	colorants pigmentaires et préparations à base de ces colorants
3204190000	autres colorants et mélanges des n 3204.11 à 19
3204900000	autres matières colorantes organiques synthétiques
3206110000	pigments et préparations contenant 80% ou plus de dioxyde de titane
3206190000	autres pigments et préparations à base de dioxyde de titane
3206200000	pigments et préparations à base de composés du chrome
3206300000	pigments et préparations à base de composés du cadmium
3206420000	litho phone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc
3206430000	Pigments, préparations à base d'hexacyanoferrates (ferro- ou ferricyanures)
3206490000	autres matières colorantes inorganiques
3207100000	Pigments, opacifiant et couleurs préparés et préparations similaires
3212900000	autres pigments en milieu non aqueux; teintures pour vente au détail
3301120000	huile essentielle d'orange d'été ou non
3302100000	Mélanges odoriférants ... des boissons
3302901000	Mélanges odoriférants pour la parfumerie
3402190010	autres agents de surface organiques destinés à l'industrie
3808109010	autres insecticides destinés à l'industrie
3808400010	désinfectant destiné à l'industrie
3823190000	autres acides gras
3907100000	polyacétals, sous formes primaires
3907200000	autres polyesters, sous formes primaires
3907300000	résines époxydes, sous formes primaires
3907400000	poly carbonates, sous formes primaires
3907500000	résines alkyles, sous formes primaires
3907910000	autres polyesters non saturés, sous formes primaires
3907990000	autres polyesters saturés, sous formes primaires
3923100020	casiers à bouteilles en matières plastiques
3923290010	sacs, sachets similaires d'un poids < ou = 12 (singularisés)
3923300010	Bonbonnes, bouteilles et flacons singularisés
3926909010	Cellophane, bandes de cerclage pour pêche
4008111000	plaques, ...en caoutchouc pour semelles
4819100010	Emballages singularisés
4819200010	Emballages singularisés
4819300010	Emballages singularisés
4819400010	Emballages singularisés
4819500010	Emballages singularisés
4819600010	Emballages singularisés
5908000020	mèches destinées aux industries de la bougie
7311000000	réceptacle pour gaz comprimé, liquéfié en fonte, fer ou acier
7310290010	fut destiné aux industries
7311000000	réceptacles pour gaz liquéfié en fonte, en acier, en fer
8309100000	Bouchons - couronnes, en métaux communs

□ Les articles 226, 227, 228 et 229 du Code Général des Impôts sont abrogés.

□ L'article 281 est modifié comme suit : « - Les actes portant cession d'actions, de parts de fondateur ou parts bénéficiaires ou cession de parts d'intérêts dans les sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions, sont assujettis à un droit de 2,5 %.

Le droit est assis sur le prix exprimé augmenté des charges. »

□ L'article 283 est modifié comme suit : « Sont assujettis au droit de 1 % à charge du locataire et de 2% à charge du propriétaire, les baux, sous-baux et prorogations conventionnelles ou légales de baux d'immeubles, de fonds de commerce et autres biens meubles.

Les baux des biens domaniaux ne sont assujettis qu'au droit de 1%.

□ L'article 287 est modifié comme suit : « Les échanges de biens immeubles sont assujettis à un droit de 2,5 %.

Lorsque les immeubles échangés sont d'égale valeur, l'impôt n'est perçu que sur la valeur de l'un des lots.

Lorsque les immeubles échangés sont d'inégale valeur ou qu'il est stipulé une soulte à la charge de l'un des coéchangistes, l'impôt est payé à raison de 2,5 % sur la valeur du lot le plus faible et au tarif prévu pour les mutations d'immeubles à titre onéreux sur la soulte ou la plus-value.

Le reste sans changement »

□ L'article 288 est modifié comme suit : « Les mutations de propriété à titre onéreux de fonds de commerce ou de clientèle sont soumises à un droit de 8 %.

Le reste sans changement »

□ L'article 290 alinéa 2 est modifié comme suit : Les ordonnances de référé, jugements et arrêts en matière civile, commerciale ou administrative, émanant des juridictions de droit moderne, sont passibles d'un droit de 2% sur le montant des condamnations prononcées.

Le reste sans changement »

□ L'article 295 est modifié comme suit : « Les partages de biens meubles et immeubles entre les copropriétaires, cohéritiers et coassociés, à quelque titre que ce soit, pourvu qu'il en soit justifié, sont assujettis à un droit de 0,25%, liquidé sur le montant de l'actif net partagé.

Le reste sans changement »

□ L'article 296 est modifié comme suit : « Sous réserve des dispositions de l'article 297 les actes de formation et de prorogation de sociétés, qui ne contiennent pas de transmission de biens meubles ou immeubles entre les associés ou autres personnes, sont assujettis, sur le montant total des apports mobiliers ou immobiliers déduction faite du passif, à un droit dont le tarif est fixé 0,25%.

Le reste sans changement »

□ L'article 304 est modifié comme suit : « Les adjudications, ventes, reventes, cessions, rétrocessions et tous autres actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles, à titre onéreux, sont assujettis à un droit de 2 %.

Le reste sans changement »

□ L'article 356 est modifié comme suit :

« Le tarif du droit de timbre des papiers que les contribuables sont tenus de timbrer avant d'en faire usage est fixé ainsi qu'il suit à raison de la dimension du papier :

	Hauteur	Largeur	Tarif
Papier registre	0,42	0,59	1000 UM
Papier normal	0,29	0,42	500 UM
Demi format	0,29	0,21	200 UM

Le reste sans changement »

□ L'article 367 est modifié comme suit :

« La taxe de délivrance, de prorogation ou de renouvellement de passeport est fixée à 20.000 UM., y compris les frais de papier et tous frais d'expédition.

Le reste sans changement »

□ L'article 368 est modifié comme suit :

7

« Le montant des droits à percevoir à l'occasion de la délivrance des visas des titres de voyage prévus par la réglementation sur l'immigration est fixé selon le tarif suivant :

- Visa de transit sans arrêt, ou arrêt de 1 à 3 jours : 2 000 UM.
- Visa de transit avec arrêt pouvant aller jusqu'à 3 mois : 5 000 UM.
- Visa de court séjour : 10 000 UM.
- Visa de long séjour (de 3 mois à 1 an) : 15 000 UM.

L'article 369 est modifié comme suit :

« Le montant de la taxe de délivrance d'original, de duplicata et de la taxe de visa annuel de la carte d'identité d'étranger instituée par la réglementation sur l'immigration est fixé selon le tarif suivant :

- Délivrance d'original : 8.000 UM.
- Délivrance de duplicata : 4.000 UM.
- Visa annuel : 2.000 UM. »

L'article 372 est modifié comme suit :

« Le droit de délivrance ou de prorogation de validité des certificats internationaux pour automobiles et des permis internationaux de conduire, visés par la convention internationale du 24 avril 1926, est fixé à 10.000 UM.

Le reste sans changement »

L'article 373 -: est modifié comme suit :

1 -La délivrance des récépissés des déclarations de mise en circulation des véhicules automobiles et de tous autres véhicules à moteur (cartes grises) donne lieu au paiement d'une taxe de 15.000 UM.

Dans le cas de vente d'un véhicule déjà immatriculé, le paiement par l'acquéreur de la taxe établie par le présent article a lieu dans le mois à compter de la vente, sous peine d'une amende fiscale de 10.000UM.

2. La délivrance de duplicata de récépissé est subordonnée au paiement d'une taxe de 10.000 UM.

Le reste sans changement »

L'article 374 est modifié comme suit : « - La taxe de 1000 UM perçue par visite à l'occasion du contrôle périodique des véhicules d'exploitation commerciale est acquittée par l'apposition, sur le procès-verbal de visite, de timbres fiscaux immédiatement oblitérés dans les conditions fixées à l'article 342 »

L'article 375 est modifié comme suit :

- 1. Les droits perçus à l'occasion de la délivrance des permis de conduire sont fixés selon le tarif suivant :

- Permis de la catégorie A, B ou F : 6.000 UM.
- Permis de la catégorie C : 10.000 UM.
- Permis de la catégorie D et E : 12.000 UM.

2. La délivrance de duplicata de permis de conduire est subordonnée au paiement d'une taxe de 5.000 UM.

3. Le renouvellement du permis de conduire donne lieu au paiement d'une taxe de 4.000 UM.

L'article 376 est modifié comme suit :

- La taxe afférente à la délivrance du permis de petite chasse, dont le tarif est fixé à 5 000 UM, est perçue au moyen de l'apposition sur le permis de timbres fiscaux immédiatement oblitérés dans les conditions prévues à l'article 342.

L'article 409 est modifié comme suit : «Il est perçu au profit du budget :

1. Pour l'immatriculation opérée aux livres fonciers, sur la valeur vénale de l'immeuble immatriculé : (2%).

2. Pour l'inscription au titre foncier d'un acte constitutif ou translatif de droit réel, sur le montant des sommes énoncées : (1%), à l'exception de l'inscription des hypothèques forcées du vendeur ou de la masse des créanciers ou encore d'une subrogation hypothécaire, pour lesquelles formalités il n'est dû que 0,5%.

Au cas où l'inscription porte sur plusieurs titres fonciers, quel que soit le nombre de ces titres, le droit au profit du budget ne peut être perçu qu'une fois sur la totalité de la somme à inscrire.

3. Pour l'inscription au titre foncier d'un acte extinctif de droit réel : (0,5%).

4. Pour le renouvellement d'une inscription reportée sur le titre foncier au moment de l'immatriculation, sur le montant de l'inscription : (1%).

5. Pour l'établissement d'un nouveau titre foncier par suite de réunion ou de division de titres antérieurs, sur la valeur des seules parcelles mutées : (1%), ce droit se confondant avec le droit dû pour la mutation à inscrire.

Il ne peut être perçu moins de 2 000 UM pour les formalités visées aux 1 à 4 ci-dessus qui n'entraîneraient pas la perception de 2 000 UM de droits proportionnels »

□ L'article 21 de l'ordonnance n° 2005.09 du 26 octobre 2005 portant loi de finances rectificative pour l'année 2005, est modifié comme suit : « Les minima de perception applicables aux véhicules d'occasion sont modifiés ainsi qu'il suit :

1) Véhicules de tourisme

Age/Cylindrée	Inférieur à 1300 cm ³	1300 cm ³ à 1900 cm ³	Plus de 1900 cm ³ / 2 roues motrices	Plus de 1900 cm ³ / 4 roues motrices
1 an à 5 ans	400.000	500.000	600.000	700.000
5 ans à 10 ans	300.000	400.000	500.000	600.000
10 ans à 20 ans	500.000	600.000	700.000	800.000
+ de 20 ans	600.000	800.000	900.000	1.000.000

2) Camions tracteurs et remorques

ÂGE TYPE	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 ans à 20 ans	+ de 20 ans
Camions tout genre	2.000.000	1.500.000	3.000.000	4.000.000
Tracteurs	2.000.000	1.500.000	2.000.000	3.000.000
Remorques	1.500.000	1.000.000	2.000.000	3.000.000

3) Minibus, fourgons et camionnettes

ÂGE TYPE	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 ans à 20 ans	+ de 20 ans
Minibus et fourgon	600.000	500.000	700.000	800.000
Camionnettes autres que TT	600.000	500.000	700.000	800.000
Camionnettes TT	600.000	500.000	700.000	800.000

--- article 3.2.— Par dérogation aux dispositions de la loi n°66.145 du 26 Juillet 1966 portant Code des Douanes, telle que modifiée à ce jour, la fiscalité inscrite au tarif des douanes au titre des droits et taxes pour les produits repris ci-après est modifiée ainsi qu'il suit :

NOMENCLA	LIBELLE	DFI	TST	IMF	TVA	TG
0207110000	de coqs et de poules: non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	13	0	4	0	17,52
0207120000	coqs et poules non découpés en morceaux, congelés	13	0	4	0	17,52
0207130000	morceaux et abats de coqs et de poules, frais ou réfrigérés	13	0	4	0	17,52
0207140000	morceaux et abats de coqs et de poules, congelés	13	0	4	0	17,52
0207240000	dindes et dindons non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	13	0	4	0	17,52
0207250000	dindes et dindons non découpés en morceaux, congelés	13	0	4	0	17,52
0207260000	morceaux et abats de dindes et dindons, frais ou réfrigérés	13	0	4	0	17,52
0207270000	morceaux et abats de dindes et de dindons, congelés	13	0	4	0	17,52
0207320000	canards, oies ou pintades non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	13	0	4	0	17,52
0207330000	canards, oies ou pintades non découpés en morceaux, congelés	13	0	4	0	17,52
0207340000	foies gras, frais ou réfrigérés	13	0	4	0	17,52
0207350000	autres viandes et abats de canards, oies ou pintades, frais ou réfrigérés	13	0	4	0	17,52
0207360000	autres viandes et abats de canards, oies ou de pintades, congelés	13	0	4	0	17,52
0401100000	lait et crème de lait non concentrés ni sucrés, 1% de mat. grasses et -	5	3	4	0	12,32
0401200000	lait et crème de lait non concentrés ni sucrés, +1 à 6 % de mat. grasses	5	3	4	0	12,32
0401300000	lait et crème de lait non concentrés ni sucrés, + 6 % de mat. grasses	5	3	4	0	12,32
0402101000	conditionnées en emballages de 25 kg et plus	5	0	4	0	9,20
0402102100	cond. en emb. de - de 25kg:dont la vente est réservée exclus. aux pharmaciens	5	0	4	0	9,20
0402102900	conditionnées en emballages de moins de 25kg: autres	5	0	4	0	9,20
0402211000	conditionnées en emballages de 25 kg et plus	5	0	4	0	9,20
0402212100	Cond. en emb. de - de 25kg:dont la vente est exclus. réservée aux pharmaciens	5	0	4	0	9,20
0402212900	conditionnées en emballages de moins de 25 kg: autres	5	0	4	0	9,20
0402291000	conditionnés en emballages de 25 kg et plus	5	0	4	0	9,20
0402292100	Cond en emb. de - de 25kg:dont la vente est réservée exclus. aux pharmaciens	5	0	4	0	9,20

0402292900	conditionnes en emballages de moins de 25 kg: autres	5	0	4	0	9,20
0402910000	autres laits et crème de lait non sucre	5	0	4	0	9,20
0402990000	autres laits et crème de lait	5	0	4	0	9,20
0405100000	Beurre et autres matières grasses provenant du lait...: beurre	13	0	4	0	17,52
0405200000	Beurre et autres matières grasses...: pâtes à tartiner laitières	13	0	4	0	17,52
0405900000	Beurre et autres matières grasses provenant du lait: autres	13	0	4	0	17,52
0902100000	thé vert (non fermente) en emballage immédiat n'excédant pas 3 kg	5	3	4	14	27,44
0902200000	Thé vert (non fermente) autrement présente	5	3	4	14	27,44
1001100000	froment (blé) dur	5	0	4	0	9,20
1103110000	Gruaux et semoules de froment (blé)	5	0	4	0	9,20
1108110000	Amidon de froment de blé	5	3	4	0	12,32
1507900000	autres huiles de soja et fractions, non chimiquement modifiées	13	0	4	0	17,52
1508901000	autres huiles d'arachide...cond. pour la vente au détail cont.= 5lit. ou -	13	3	4	14	36,88
1508909000	autres huiles d'arachides...: autres	13	0	4	0	17,52
1509901000	autres huiles d'olive...cond. pour la vente au détail cont. = 5litres ou -	13	3	4	14	36,88
1509909000	autres huiles d'olive...: autres	13	0	4	0	17,52
1510000000	autres huiles d'olives même mélangées, fractions, non chimiquement modifiées	13	0	4	0	17,52
1512190000	autres huiles de tournesol, carthame, fractions, non chimiquement modifiées	13	0	4	0	17,52
1512290000	autres huiles de coton et fractions, non chimiquement modifiées	13	0	4	0	17,52
1513190000	huile de coco et fractions, non chimiquement modifiées	13	0	4	0	17,52
1513290000	autres huiles de palmiste ou babassu, fractions, non chimiquement modifiées	13	0	4	0	17,52
1514900000	huiles de navette, colza, moutarde, et fractions, non chimiquement modifiées	13	0	4	0	17,52
1515190000	autres huiles de lin et fractions, non chimiquement modifiées	13	0	4	0	17,52
1515290000	autres huiles de maïs et fractions, non chimiquement modifiées	13	0	4	0	17,52
1515901900	autres huiles, graisses...: huile de karité et ses fractions: autres	13	0	4	0	17,52
1515909000	autres huiles, graisses...: autres	13	0	4	0	17,52
1517100090	autres margarines	5	3	4	0	12,32
1604110000	conserves de saumons entiers ou en morceaux non haches	5	0	4	14	23,90
1604120000	conserves de harengs entiers ou en morceaux non haches	5	0	4	14	23,90
1604140000	conserves de thons, listaos et sardes entiers ou en morceaux non haches	5	0	4	14	23,90
1604150000	conserves de maquereaux entiers ou en morceaux non haches	5	0	4	14	23,90
1604160000	conserves d'anchoix entiers ou en morceaux non haches	5	0	4	14	23,90
1604190000	autres conserves de poissons entiers ou en morceaux non haches	5	0	4	14	23,90
1604200000	autres préparations et conserves de poissons	5	0	4	14	23,90
1701911000	sucres de canne ou de betterave...en poudre, en granules ou cristallise	0	3	4	14	21,54
1701919000	sucres de canne ou de betterave...: autres	5	3	4	14	26,32
1701991000	saccharose chimiquement pur...: en poudre en granules ou cristallises	0	3	4	14	21,54
1701999000	saccharose chimiquement pur, a l'état solide: autres	5	3	4	0	12,32
1702300000	glucose et sirop, sans fructose ou avec - de 20 % en poids sec de fructose	5	3	4	0	12,32
1702400000	glucose et sirop avec 20 % a 50 % en poids sec de fructose	5	3	4	0	12,32
1704100000	gommes à mâcher (chewing-gum), même enrobées de sucre	13	3	4	14	36,88
1704900000	autres sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)	13	3	4	14	36,88
1902110000	pâtes alimentaires aux oeufs, non cuites ni farcies ni autrement préparées	5	3	4	14	27,44
1902190000	pâtes alimentaires sans oeufs, non cuites ni farcies ni autrement préparées	5	3	4	14	27,44
1902200000	pâtes alimentaires farcies, même cuites ou autrement préparées	5	3	4	14	27,44
1902300000	autres pâtes alimentaires	5	3	4	14	27,44
1902400000	Couscous, même préparé	5	3	4	14	27,44
2002100000	tomates entières ou en morceaux, sans vinaigre ni acide acétique	13	0	4	0	17,52
2002900000	autres tomates, sans vinaigre ni acide acétique	13	0	4	0	17,52

2002900010	non conditionnés pour la vente au détail	13	0	4	0	17,52
2002900020	conditionnées pour la vente au détail	13	0	4	0	17,52
2002900090	Autres	13	0	4	0	17,52
2004900000	autres légumes et préparations, congelées sans vinaigre ni acide acétique	13	3	4	14	36,88
2005100000	préparations de légumes homogénéisées, non congelées, sans vinaigre...	13	3	4	14	36,88
2005200000	préparation de pommes de terres, non congelées, sans vinaigre...	13	3	4	14	36,88
2007100000	préparations homogénéisées de fruits, sucrées ou non	13	3	4	14	36,88
2007100000	préparations homogénéisées de fruits, sucrées ou non	13	3	4	14	36,88
2007910000	confitures d'agrumes, sucrées ou non	13	3	4	14	36,88
2007990000	autres confitures de fruits, sucrées ou non	13	3	4	14	36,88
2009110000	jus d'orange congelé, sans alcool, sucré ou non	5	3	4	14	27,44
2009190000	autres jus d'orange sans alcool, sucré ou non	5	3	4	14	27,44
2009200000	jus de pamplemousse ou de pomelo, sans alcool, sucrés ou non	5	3	4	14	27,44
2009300000	jus de tout autre agrume, sans alcool, sucré ou non	5	3	4	14	27,44
2009400000	jus d'ananas sans alcool, sucré ou non	5	3	4	14	27,44
2009500000	jus de tomate sans alcool, sucré ou non	5	3	4	14	27,44
2009600000	jus de raisin sans alcool, sucré ou non	5	3	4	14	27,44
2009700000	jus de pommes sans alcool, sucré ou non	5	3	4	14	27,44
2009801000	autres jus de fruits ou de légumes...: jus de goyaves	5	3	4	14	27,44
2009802000	autres jus de fruits ou de légumes...: jus de tamarin	5	3	4	14	27,44
2009803000	autres jus de fruits ou de légumes...: jus de mangues	5	3	4	14	27,44
2009809000	autres jus de fruits ou de légumes...: autres	5	3	4	14	27,44
2009900000	mélanges de jus, sans alcool, sucrés ou non	5	3	4	14	27,44
2101110000	extraits, essences et concentrés de café...extraits, essences et concentrés	5	3	4	14	27,44
2101120000	préparations à base d'extraits, essences ou concentrés ou à base de café	5	3	4	14	27,44
2101200000	extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations...	5	3	4	14	27,44
2101300000	Chicorée, succédanés torréfiés du café, leurs extraits, essences, concentrés	5	3	4	14	27,44
2102100000	levures vivantes	13	0	4	0	17,52
2102200000	levures et autres micro-organismes monocellulaires, morts	13	0	4	0	17,52
2102300000	poudres à laver préparées	13	0	4	0	17,52
2402200000	cigarettes contenant du tabac	13	3	4	14	36,88
2403100000	tabacs à fumer, même contenant des succédanés du tabac, en toute proportion	13	3	4	14	36,88
2403910000	tabacs homogénéisés ou reconstitués	13	3	4	14	36,88
2403990000	extraits et sauces de tabacs	13	3	4	14	36,88
2505100000	sables siliceux et sables quartzeux	5	3	4	0	12,32
2710006100	huiles lubrifiantes destinées à être mélangées	0	3	4	14	21,54
2712100010	vaseline destinée à l'industrie	5	3	4	0	12,32
2712200000	paraffine contenant en poids moins de 0,75% d'huile	5	3	4	0	12,32
2828100000	hypochlorite de calcium du commerce ...	5	3	4	0	12,32
2831900000	autres dithionites et sulfoxylates	5	3	4	0	12,32
2833190000	autres sulfates de sodium	5	3	4	0	12,32
2835310000	triphosphate de sodium ...	5	3	4	0	12,32
2902190000	autres hydrocarbures,... ou cycloterpeniques	5	3	4	0	12,32
2915210000	acide acétique	5	3	4	0	12,32
2918140000	acide citrique	5	3	4	0	12,32
2931000000	autres composés organo-inorganiques	5	3	4	0	12,32
3001100000	glandes et autres organes même desséchés ou pulvérisés	0	0	4	0	4,00
3001200000	extraits de glandes, organes et leurs sécrétions	0	0	4	0	4,00
3001900000	Autres substances à usage thérapeutique ou prophylactique n.d.c.a	0	0	4	0	4,00

11

3002100000	antisérums, autres fractions du sang, produits immunologiques modifiés	0	0	4	0	4,00
3002100010	sérums de personnes immunisés importes	0	0	4	0	4,00
3002100020	sérums pour animaux importes par le ministère	0	0	4	0	4,00
3002100030	sérums de personnes immunisées importes	0	0	4	0	4,00
3002100040	sérums pour animaux importes avec autorisation	0	0	4	0	4,00
3002100050	sérums de personnes immunisées autrement importes	0	0	4	0	4,00
3002100060	sérums pour animaux autrement importes	0	0	4	0	4,00
3002200000	vaccins pour la médecine humaine	0	0	4	0	4,00
3002200010	vaccins pour la médecine humaine importe	0	0	4	0	4,00
3002200020	Vaccin pour la médecine humaine importe	0	0	4	0	4,00
3002200030	Vaccin pour médecine humaine autrement importe	0	0	4	0	4,00
3002300000	vaccins pour la médecine vétérinaire	0	0	4	0	4,00
3002300010	vaccin pour la médecine vétérinaire importe	0	0	4	0	4,00
3002300030	vaccin pour médecine vétérinaire autrement importe	0	0	4	0	4,00
3002310000	vaccins antiaphteux	0	0	4	0	4,00
3002390000	autres vaccins pour pour la médecine vétérinaire	0	0	4	0	4,00
3002901000	autres sangs,....: ferments	0	0	4	0	4,00
3002909000	autres sangs,....: autres	0	0	4	0	4,00
3003100000	médicaments avec pénicillines ou streptomycines ou dérivés	0	0	4	0	4,00
3003200000	médicaments contenant d'autres antibiotiques	0	0	4	0	4,00
3003310000	médicaments sans antibiotique contenant de l'insuline	0	0	4	0	4,00
3003390000	médicaments sans antibiotiques avec hormones ou produits du n 29.37	0	0	4	0	4,00
3003400000	médicaments avec alcaloïdes uniquement	0	0	4	0	4,00
3003900000	autres médicaments a usages thérapeutiques ou prophylactiques	0	0	4	0	4,00
3004100000	médicaments en doses, avec pénicillines, streptomycines ou dérivés	0	0	4	0	4,00
3004200000	médicaments en doses, avec d'autres antibiotiques	0	0	4	0	4,00
3004310000	médicaments en doses, avec de l'insuline	0	0	4	0	4,00
3004320000	médicaments en doses, avec des corticosurrenales	0	0	4	0	4,00
3004390000	médicaments en doses, avec d'autres hormones	0	0	4	0	4,00
3004400000	médicaments en doses, avec uniquement des alcaloïdes	0	0	4	0	4,00
3004500000	médicaments en doses, avec des vitamines ou produits du n 29.36	0	0	4	0	4,00
3004900000	autres médicaments en doses (produits des n 30.02, 30.05, 30.06 exclus)	0	0	4	0	4,00
3005100000	pansements adhésifs et autres imprégnés ou conditionnés pour vente détail	0	0	4	0	4,00
3005900000	autres pansements imprégnés ou conditionnés pour vente au détail	0	0	4	0	4,00
3006100000	catgut, ligatures hémostatiques résorbables stériles pour la médecine	0	0	4	0	4,00
3006200000	Réactifs destinés a la détermination des groupes ou facteurs sanguins	0	0	4	0	4,00
3006300000	préparations opacifiantes pour radiographies et réactifs de diagnostic	0	0	4	0	4,00
3006400000	ciments et produits d'obstruction dentaire; ciments de réfection osseuse	0	0	4	0	4,00
3006500000	trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	0	0	4	0	4,00
3006600000	préparations chimiques contraceptives a base d'hormones ou de spermicides	0	0	4	0	4,00
3201900000	autres extraits tannants d'origine végétale; tanins, sels et dérivés	5	3	4	0	12,32
3202100000	produits tannants organiques synthétiques	5	3	4	0	12,32
3202900000	autres produits tannants inorganiques et préparations tannantes ...	5	3	4	0	12,32
3203001000	matières colorantes et préparations d'origine végétale ou animale; indigo	5	3	4	0	12,32
3203009000	autres matières colorantes et préparations d'origine animale ou végétale	5	3	4	0	12,32
3204110000	colorants dispersés et préparations a base de ces colorants	5	3	4	0	12,32
3204120000	colorants acides ou mordants et préparations a base de ces colorants	5	3	4	0	12,32
3204130000	colorants basiques et préparations a base de ces colorants	5	3	4	0	12,32
3204140000	colorants directs et préparations a base de ces colorants	5	3	4	0	12,32

3204150000	colorants de cuves ou pigmentaires et préparations a base de ces colorants	5	3	4	0	12,32
3204160000	colorants réactifs et préparations a base de ces colorants	5	3	4	0	12,32
3204170000	colorants pigmentaires et préparations a base de ces colorants	5	3	4	0	12,32
3204190000	autres colorants et mélanges des n 3204.11 a 19	5	3	4	0	12,32
3204900000	autres matières colorantes organiques synthétiques	5	3	4	0	12,32
3206110000	pigments et préparations contenant 80% ou plus de dioxyde de titane	5	3	4	0	12,32
3206190000	autres pigments et préparations a base de dioxyde de titane	5	3	4	0	12,32
3206200000	pigments et préparations a base de composés du chrome	5	3	4	0	12,32
3206300000	pigments et préparations a base de composés du cadmium	5	3	4	0	12,32
3206420000	lithophone, autres pigments et préparations a base de sulfure de zinc	5	3	4	0	12,32
3206430000	pigments, préparations a base d'hexacyanoferrates (ferro- ou ferricyanures)	5	3	4	0	12,32
3206490000	autres matières colorantes inorganiques	5	3	4	0	12,32
3207100000	pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires	5	3	4	0	12,32
3208100000	peintures, vernis, solutions de polyesters, en milieu non aqueux	13	0	4	14	33,34
3208100000	peintures, vernis, solutions de polyesters, en milieu non aqueux	13	0	4	14	33,34
3208100000	peintures, vernis, solutions de polyesters, en milieu non aqueux	13	0	4	14	33,34
3208100000	peintures, vernis, solutions de polyesters, en milieu non aqueux	13	0	4	14	33,34
3208100000	peintures, vernis, solutions de polyesters, en milieu non aqueux	13	0	4	14	33,34
3208100000	peintures, vernis, solutions de polyesters, en milieu non aqueux	13	0	4	14	33,34
3208100000	peintures, vernis, solutions de polyesters, en milieu non aqueux	13	0	4	14	33,34
3210001000	autres peintures et vernis...: vernis	13	0	4	14	33,34
3210002000	autres peintures et vernis...: peintures	13	0	4	14	33,34
3212900000	autres pigments en milieu non aqueux; teintures pour vente au détail	5	3	4	0	12,32
3214101000	mastics de vitriers, ciments de résine et autres mastics	13	0	4	14	33,34
3214102000	enduits utilisés en peinture	13	0	4	14	33,34
3301120000	huile essentielle d'orange d'orange ou non	5	3	4	0	12,32
3302100000	mélanges odoriférants ... des boissons	5	3	4	0	12,32
3302901000	mélanges odoriférants pour la parfumerie	5	3	4	0	12,32
3307100000	préparations de rasage, rasage, après-rasage	13	3	4	14	36,88
3307200000	désodorisant corporels et antisudoraux	13	3	4	14	36,88
3307300000	sels parfumes et autres préparations pour bains	13	3	4	14	36,88
3307410000	"agrabatti" et autres préparations odorifiantes agissant par combustion	13	3	4	14	36,88
3307490000	autres préparations pour parfumer ou désodoriser les locaux	13	3	4	14	36,88
3307900000	autres produits du n 33.07; dépilatoires, préparations pour cosmétiques p.ex	13	3	4	14	36,88
3401111000	savons de toilette a usages médicaux	5	3	4	14	27,44
3401119000	autres savons de toilette	5	3	4	14	27,44
3401191000	savons ordinaires	5	3	4	14	27,44
3401192000	produits et préparations tensio-actifs	5	3	4	14	27,44
3401199000	autres savons...: autres	5	3	4	14	27,44
3401200000	autres savons sous d'autres formes	5	3	4	14	27,44
3402190010	autres agents de surfaces organiques destinées à l'ind.	5	3	4	0	12,32
3402200000	préparations tensio-actives, pour lessives conditionnées pour le détail	5	3	4	14	27,44
3402900000	autres préparations tensio-actives, pour lessives(exclus celles du n 34.01)	5	3	4	14	27,44
3406000000	bougies, chandelles, cierges et articles similaires	13	3	4	14	36,88
3604900000	autres articles de pyrotechnie; fusées de signalisation ou paragrales	5	3	4	14	27,44
3604900000	autres articles de pyrotechnie; fusées de signalisation ou paragrales	5	3	4	14	27,44
3808101000	insecticides conditionnés pour la vente au détail	13	3	4	14	36,88
3808109000	autres insecticides	13	3	4	14	36,88
3808109010	autres insecticides destinés à l'industrie	5	3	4	0	12,32

3808400000	Désinfectant	13	3	4	14	36,88
3808400010	désinfectant destine a l'industrie	5	3	4	0	12,32
3819000000	liquide pour frein et transmission hydrauliques sans ou -70 % de pétrole	5	3	4	14	27,44
3823190000	autres acides gras	13	0	4	0	17,52
3907100000	Polyacetals, sous formes primaires	5	3	4	0	12,32
3907200000	autres polyethers, sous formes primaires	5	3	4	0	12,32
3907300000	resines epoxydes, sous formes primaires	5	3	4	0	12,32
3907400000	polycarbonates, sous formes primaires	5	3	4	0	12,32
3907500000	resines alkydes, sous formes primaires	5	3	4	0	12,32
3907910000	autres polyesters non satures, sous formes primaires	5	3	4	0	12,32
3907990000	autres polyesters satures, sous formes primaires	5	3	4	0	12,32
3917211000	tubes et tuyaux rigides en polyéthylène pour canalisation d'eau	13	3	4	14	36,88
3917219000	autres tubes et tuyaux rigides en polyéthylène	13	3	4	14	36,88
3917221000	tubes et tuyaux rigides en polypropylène pour canalisation d'eau	13	3	4	14	36,88
3917229000	autres tubes et tuyaux rigides en polypropylène	13	3	4	14	36,88
3917231000	tubes et tuyaux rigides en pvc pour canalisation d'eau	13	3	4	14	36,88
3917239000	autres tubes et tuyaux rigides en pvc	13	3	4	14	36,88
3917291000	tubes et tuyaux rigides en autres plastiques pour canalisation d'eau	13	3	4	14	36,88
3917299000	autres tubes et tuyaux rigides en autres plastiques	13	3	4	14	36,88
3917310000	tubes,tuyaux souples en plastique supportant une pression de 27,6 mpa et +	13	3	4	14	36,88
3917320000	autres tubes,tuyaux en plastique non renforces,sans accessoires	13	3	4	14	36,88
3917330000	autres tubes,tuyaux en plastique non renforces,avec accessoires	13	3	4	14	36,88
3917390000	autres tubes et tuyaux en matières plastiques	13	3	4	14	36,88
3917401000	accessoires en plastiques de tubes et tuyaux pour canalisation d'eau	13	3	4	14	36,88
3917409000	autres accessoires en matières plastiques pou tubes et tuyaux	13	3	4	14	36,88
3923100020	casiers a bouteilles en matières plastiques	5	3	4	0	12,32
3923290010	sacs, sachets similaires d'un poids < ou = 12 (singularises)	5	3	4	0	12,32
3923300010	bonbonnes, bouteilles et flacons singularises	5	3	4	0	12,32
3923900000	autres articles de transports ou d'emballage en matières plastiques	13	3	4	14	36,88
3924902000	Biberons	5	3	4	14	27,44
3926909010	cellophane, bandes de cerclage pour pêche	5	3	4	0	12,32
4008111000	plaques, ...en caoutchouc pour semelles	5	3	4	0	12,32
4010120000	courroies transporteuses...	13	0	4	14	33,34
4011100000	pneumatiques neufs pour voitures de tourisme, y.c.break, voitures de course	0	3	4	14	21,54
4011200000	pneumatiques neufs des types utilises pour autobus ou camions	0	3	4	14	21,54
4011400000	pneumatiques neufs des types utilises pour motocycles	0	3	4	14	21,54
4011500000	pneumatiques neufs des types utilises pour bicyclettes	0	3	4	14	21,54
4011910000	pneumatiques neufs a crampons,a chevrons ou similaires	0	3	4	14	21,54
4202110000	malles, valises, mallettes et similaires a surface extérieure en cuir	13	0	4	14	33,34
4202120000	malles; valises, mallettes a surface extérieure en plastique ou textile	13	0	4	14	33,34
4202191000	malles, valises, mallettes et similaires en carton	13	0	4	14	33,34
4202192000	malles, valises, mallettes et similaires en métaux communs	13	0	4	14	33,34
4202199000	malles, valises, mallettes et similaires en autres matières: autres	13	0	4	14	33,34
4202210000	sacs a main de tous genres, à surface extérieure en cuir	13	0	4	14	33,34
4202220000	sacs a main de tous genres, à surfaces extérieure en plastique ou textile	13	0	4	14	33,34
4202290000	autres sacs a main de tous genres	13	0	4	14	33,34
4202310000	articles de poche ou de sac, à surface extérieure en cuir	13	0	4	14	33,34
4202320000	articles de poche, sac, à surface extérieure en plastique ou textile	13	0	4	14	33,34
4202390000	autres articles de poche ou de sac a main	13	0	4	14	33,34

4202910000	étuis, écrins et autres articles de voyage, à surface extérieure en cuir	13	0	4	14	33,34
4202920000	étuis, écrins et similaires, à surface extérieure en plastique ou textile	13	0	4	14	33,34
4202990000	Autres	13	0	4	14	33,34
4601100000	tresses et articles similaires en matières à tresser, même en bandes	5	3	4	14	27,44
4601200000	nattes, paillasons et claies en matières végétales	5	3	4	14	27,44
4601910000	autres articles en matières végétales	5	3	4	14	27,44
4601991000	nattes, paillasons et claies en autres matières	5	3	4	14	27,44
4601999000	autres articles en autres matières à tresser	5	3	4	14	27,44
4802100000	papiers et cartons formes feuille a feuille (papiers a la main)	0	3	4	14	21,54
4802200000	papiers et cartons supports pour papiers et cartons photosensibles	0	3	4	14	21,54
4802300000	papiers supports pour carbone	0	3	4	14	21,54
4802400000	papiers supports pour papiers peints	0	3	4	14	21,54
4802510000	papiers et cartons de fibres mécaniques - 40 g/m2, 10 % ou -	0	3	4	14	21,54
4802520000	papiers, cartons, 40 a 150 g/m2, 10 % ou - de fibres mécaniques	0	3	4	14	21,54
4802530000	papiers et cartons, + 150 g/m2, 10 % ou - de fibres mécaniques	0	3	4	14	21,54
4802600000	autres papiers et cartons, + 10 % en poids de fibres mécaniques	0	3	4	14	21,54
4803000000	papiers a usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, en rouleaux + 36 cm	0	3	4	14	21,54
4804110000	papiers et cartons écrus pour couverture, dits "kraftliner"	0	3	4	14	21,54
4804190000	autres papiers et cartons pour couverture, dits "kraftliner"	0	3	4	14	21,54
4804210000	papiers kraft écrus pour sacs de grande contenance	0	3	4	14	21,54
4804290000	papiers kraft colores dans la masse pour sacs de grande contenance	0	3	4	14	21,54
4804310000	papiers et cartons kraft écrus n'excédant pas 150 g au m2	0	3	4	14	21,54
4804390000	papiers et cartons kraft, n'excédant pas 150 g au m2	0	3	4	14	21,54
4804410000	papiers et cartons kraft écrus de 150 g exclus a 225 g exclus au m2	0	3	4	14	21,54
4804420000	papiers, cartons kraft blanchis, +95% pâte chimique, 150 n.c a 225g n.c au m2	0	3	4	14	21,54
4804490000	autres papiers et cartons kraft 150 g exclus a 225 g exclus au m2	0	3	4	14	21,54
4804510000	papiers et cartons kraft écrus, 225 g ou + au m2	0	3	4	14	21,54
4804520000	papiers et cartons kraft blanchis, +95 % de pâte chimique, 225 g ou + au m2	0	3	4	14	21,54
4804590000	autres papiers et cartons kraft 225 g ou + au m2	0	3	4	14	21,54
4805100000	papier mi chimique pour cannelure, non couches ni enduits	0	3	4	14	21,54
4805210000	papiers et cartons multicouches, dont chaque couche est blanchie	0	3	4	14	21,54
4805220000	papiers et cartons multicouches, dont une couche extérieure est blanchie	0	3	4	14	21,54
4805230000	papiers, cartons multicouches, à deux couches extérieures blanchies	0	3	4	14	21,54
4805290000	autres papiers et cartons multicouches, non couches ni enduits	0	3	4	14	21,54
4805300000	papier sulfite d'emballage, non couches ni enduits	0	3	4	14	21,54
4805400000	papier et carton -filtre, non couches ni enduits	0	3	4	14	21,54
4805500000	papier et carton feutre, papier et cartons laineux, non couches ni enduits	0	3	4	14	21,54
4805600000	autres cartons, 150 g et - au m2, non couches ni enduits	0	3	4	14	21,54
4805700000	autres cartons, 150 g exclus a 225 g exclus au m2, non couches ni enduits	0	3	4	14	21,54
4805800000	autres cartons, 225 g et + au m2, non couches ni enduits	0	3	4	14	21,54
4806100000	autres papiers et cartons sulfurises (parchemin végétal)	0	3	4	14	21,54
4806200000	papiers d'emballage ingraissables (greaseproof)	0	3	4	14	21,54
4806300000	papiers calques	0	3	4	14	21,54
4806400000	autres papiers, dits "cristal", et calandres transparents, ou translucides	0	3	4	14	21,54
4807100000	papiers et cartons "entre deux", assembles au bitume, goudron, asphalte	0	3	4	14	21,54
4807900000	autres papiers et cartons assembles aplt par collage	0	3	4	14	21,54
4808100000	papiers et cartons ondules même perfores	0	3	4	14	21,54
4808200000	papiers kraft pour sacs de grandes contenance, crêpes, plisses même perfores	0	3	4	14	21,54
4808300000	autres papiers kraft, crêpes, plisses, même gaufrés, estampes ou perfores	0	3	4	14	21,54

4808900000	autres papiers, crêpes, plisses, gaufres, estampes ou perfores	0	3	4	14	21,54
4809100000	papiers carbone et similaires, en rouleaux ou feuilles, + 36 cm	0	3	4	14	21,54
4809200000	papiers dits "autocopiants", en rouleaux ou feuilles, + 36 cm	0	3	4	14	21,54
4809900000	autres papiers duplicateurs, en rouleaux ou feuilles, + 36 cm	0	3	4	14	21,54
4810110000	papiers et cartons couches, 10 % et - de fibres mécaniques, 150g et - au m2	0	3	4	14	21,54
4810120000	papiers et cartons couches, 10 % et - de fibres mécaniques, + 150g au m2	0	3	4	14	21,54
4810210000	papier couche léger "lwc" pour l'écriture, + 10 % de fibres mécaniques	0	3	4	14	21,54
4810290000	autres papiers et cartons couches, + 10 % de fibres mécaniques	0	3	4	14	21,54
4810310000	autres papiers kraft blanchis, + 95 % de fibres chimiques, 150g et - au m2	0	3	4	14	21,54
4810320000	autres papiers kraft blanchis, + 95 % de fibres chimiques, + 150g au m2	0	3	4	14	21,54
4810390000	autres papiers et cartons kraft couches autres que pour fins graphiques	0	3	4	14	21,54
4810910000	autres papiers et cartons multicouches couches en rouleaux ou en feuilles	0	3	4	14	21,54
4810990000	autres papiers et cartons couches en rouleaux ou en feuilles	0	3	4	14	21,54
4811100000	papiers et cartons goudronnés, bitumes ou asphaltes en rouleaux ou feuilles	0	3	4	14	21,54
4811210000	papiers et cartons auto-adhésifs en rouleaux ou feuilles	0	3	4	14	21,54
4811290000	autres papiers et cartons gommes ou adhésifs en rouleaux ou feuilles	0	3	4	14	21,54
4811310000	papiers non adhésifs, enduits de plastique, blanchis, + de 150g au m2	0	3	4	14	21,54
4811390000	autres papiers non adhésifs, enduits de matière plastique	0	3	4	14	21,54
4811400000	papiers, enduits de cire, paraffine ou matières grasses	0	3	4	14	21,54
4811900000	autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres decellulose	0	3	4	14	21,54
4812000000	blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	0	3	4	14	21,54
4813200000	papier a cigarettes en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm	0	3	4	14	21,54
4813900000	autres papiers a cigarettes, même découpés a format	0	3	4	14	21,54
4815000000	Couvre -parquets à supports de papier ou carton	0	3	4	14	21,54
4815000090	Autres	0	3	4	14	21,54
4816100000	autres papiers carbone et papiers similaires, papiers du n 48.09 exclus	0	3	4	14	21,54
4816200000	autres papiers "autocopiants" imprégnés ou enduits, papiers du n 4809 exclus	0	3	4	14	21,54
4816300000	stencils complets	0	3	4	14	21,54
4816900000	autres papiers pour duplication autres que ceux du n 48.09	0	3	4	14	21,54
4817100000	Enveloppes	0	3	4	14	21,54
4817200000	cartes-lettres, cartes postales non illustrées, cartes pour correspondance	0	3	4	14	21,54
4817300000	assortissement d'articles de correspondance en papier ou carton, en boîtes,	0	3	4	14	21,54
4818100000	papier hygiénique	0	3	4	14	21,54
4818200000	Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-main en papier	0	3	4	14	21,54
4818300000	nappes et serviettes de table en papier, pâte à papier, ouate de cellulose,	0	3	4	14	21,54
4818300000	nappes et serviettes de table en papier, pâte à papier, ouate de cellulose,	0	3	4	14	21,54
4818400000	serviettes, tampons hygiéniques, couches pour bébés et similaires en papier	0	3	4	14	21,54
4818500000	vêtements et accessoires du vêtement en papier	0	3	4	14	21,54
4818900000	autres articles en papier a usage domestique, hygiénique ou hospitalier	0	3	4	14	21,54
4818900000	autres articles en papier a usage domestique, hygiénique ou hospitalier	0	3	4	14	21,54
4819100010	emballages singularises	5	3	4	0	12,32
4819100090	Autres	0	3	4	14	21,54
4819200010	emballages singularises	5	3	4	0	12,32
4819200090	Autres	0	3	4	14	21,54
4819300010	emballages singularises	5	3	4	0	12,32
4819300090	Autres	0	3	4	14	21,54
4819400010	emballages singularises	5	3	4	0	12,32
4819400090	Autres	0	3	4	14	21,54
4819500010	emballages singularises	5	3	4	0	12,32

4819500090	Autres	0	3	4	14	21,54
4819600010	emballages singularises	5	3	4	0	12,32
4819600090	Autres	0	3	4	14	21,54
4820100000	registres, livres comptables, carnets, blocs, agendas et similaires	0	3	4	14	21,54
4820200000	Cahiers	0	3	4	14	21,54
4820300000	classeurs, reliures, chemises et couvertures a dossier	0	3	4	14	21,54
4820400000	liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone	0	3	4	14	21,54
4820500000	albums pour échantillonnages ou pour collections	0	3	4	14	21,54
4820901000	autres articles scolaires	0	3	4	14	21,54
4820909000	autres articles de bureau ou de papeterie en papier ou carton: autres	0	3	4	14	21,54
4821100000	étiquettes imprimées de tous genres, en papier ou carton	0	3	4	14	21,54
4821900000	autres étiquettes de tous genres en papier ou carton	0	3	4	14	21,54
4822100000	tambours, bobines, busettes, canettes et similaires en papier pour fils	0	3	4	14	21,54
4822900000	autres tambours, bobines, busettes, canettes et similaires en papier	0	3	4	14	21,54
4823110000	papers auto-adhésifs en bandes ou en rouleaux	0	3	4	14	21,54
4823190000	autres papers gommes ou adhésifs en bandes ou en rouleaux	0	3	4	14	21,54
4823200000	papier et carton -filtre en pâte a papier, papier, carton, ouate de cellulose	0	3	4	14	21,54
4823300000	cartes non perforées, même en bandes, pour machines correspondantes	0	3	4	14	21,54
4823400000	papers a diagrammes pour enregistreur en bobines, feuilles, disques	0	3	4	14	21,54
4823510000	papers et cartons imprimes, estampes, perfores à fins graphiques	0	3	4	14	21,54
4823590000	autres papers, cartons pour l'écriture, l'impression ou a fins graphiques	0	3	4	14	21,54
4823600000	articles pour la table en papier ou carton	0	3	4	14	21,54
4823700000	articles moules ou presses en pâte a papier	0	3	4	14	21,54
4823900010	autres ouvrages en pâte à papier carton ou cellulose	0	3	4	14	21,54
4823900090	Autres	0	3	4	14	21,54
5208210090	tissus guinées ou percales	0	0	4	14	18,00
5208230090	tissus guinées ou percales	0	0	4	14	18,00
5209310090	tissus guinées ou percales	0	0	4	14	18,00
5209320090	tissus guinées ou percales	0	0	4	14	18,00
5210310090	tissus guinées ou percale	0	0	4	14	18,00
5210410090	tissus guinées ou percale	0	0	4	14	18,00
5407420010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5407720010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5512199010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5512299010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5512999010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5513220010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5513230010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5513290010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5514210010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5514220010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5514230010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5514290010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5515110010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5515120010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5515130010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5515190010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5515220010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5515290010	Guinée	0	0	4	14	18,00

5515910010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5515920010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5515990010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5516120010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5516220010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5516320010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5516420010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5516920010	Guinée	0	0	4	14	18,00
5701100000	tapis de laine ou de poils fins, a points noues ou enroules	13	3	4	14	36,88
5701900000	tapis d'autres matières textiles, a points noues ou enroules	13	3	4	14	36,88
5702100000	tapis dits "kelim", "schumacks", "karamanie", tapis similaires tissés main	13	3	4	14	36,88
5702200000	revêtements de sol en coco	13	3	4	14	36,88
5702310000	revêtements de sol a velours, non confectionnes, de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
5702320000	revêtements de sol, a velours, non confectionnes, de synthétiques, artificiels	13	3	4	14	36,88
5702390000	revêtements de sol, a velours, non confectionnes, d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
5702410000	revêtements de sol, a velours, confectionnes, de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
5702420000	revêtements de sol, a velours, confectionnes, de synthétiques ou artificiels	13	3	4	14	36,88
5702490000	revêtements de sol, a velours, confectionnes, d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
5702510000	revêtements de sol, sans velours, non confectionnes, de laine, poils fins	13	3	4	14	36,88
5702520000	revêtements sol, sans velours, non confections, de synthétiques, artificiels	13	3	4	14	36,88
5702590000	revêtements de sol, sans velours, non confectionnes, d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
5702910000	revêtements de sol, sans velours, confectionnes, de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
5702920000	revêtements de sol, sans velours, confectionnes, de synthétiques, artificiels	13	3	4	14	36,88
5702990000	revêtements de sol, sans velours, confectionnes, d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
5703100000	tapis et revêtements de sol en laine ou poils fins touffetes	13	3	4	14	36,88
5703200000	tapis et revêtements de sol en nylon ou autres polyamides touffetes	13	3	4	14	36,88
5703300000	tapis et revêtements de sol en autres textiles synthétiques touffetes	13	3	4	14	36,88
5703900000	tapis et revêtements de sol en autres matières textiles touffetees	13	3	4	14	36,88
5705000000	autres tapis et revêtements de sol en autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
5705000000	autres tapis et revêtements de sol-en autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
5908000020	mèches destinées aux industries de la bougie	5	3	4	0	12,32
6101100000	manteaux, cabans,...pour hommes...en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6101200000	manteaux, cabans,...pour hommes...en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6101300000	manteaux, cabans,...pour hommes...en bonneterie de fibres artificielles	13	3	4	14	36,88
6101900000	manteaux, cabans,...pour hommes...en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6102100000	manteaux, cabans,...pour femmes...en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6102200000	manteaux, cabans,...pour femmes...en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6102300000	manteaux, cabans,...pour femmes...en bonneterie de fibres artificielles	13	3	4	14	36,88
6102900000	manteaux, cabans,...pour femmes...en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6103110000	costumes...pour hommes...en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6103120000	costumes...pour hommes...en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6103190000	costumes...pour hommes...en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6103210000	ensembles pour hommes ou garçonnets en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6103220000	ensembles pour hommes ou garçonnets en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6103230000	ensembles pour hommes ou garçonnets en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6103290000	ensembles pour hommes, garçonnets en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6103310000	vestons pour hommes ou garçonnets en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6103320000	vestons pour hommes ou garçonnets en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6103330000	vestons pour hommes ou garçonnets en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88

6103390000	vestons pour hommes ou garçonnets en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6103410000	salopettes, culottes,...pour hommes...en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6103420000	salopettes, culottes,...pour hommes ou garçonnets en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6103430000	salopettes, culottes,...pour hommes...en bonneterie...de synthétiques	13	3	4	14	36,88
6103490000	salopettes, culottes,...pour hommes...en bonneterie d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
6104110000	costumes tailleurs pour femmes...en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6104120000	costumes tailleurs pour femmes ou fillettes en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6104130000	costumes tailleurs pour femmes... en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6104190000	costumes tailleurs pour femmes...en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6104210000	ensembles pour femmes ou fillettes en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6104220000	ensembles pour femmes ou fillettes en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6104230000	ensembles pour femmes ou fillettes en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6104290000	ensembles pour femmes ou fillettes en bonneterie d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
6104310000	vestes pour femmes ou fillettes en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6104320000	vestes pour femmes ou fillettes en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6104330000	vestes pour femmes ou fillettes en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6104390000	vestes pour femmes ou fillettes en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6104410000	robes pour femmes ou fillettes en bonneterie de laine ou de poils fins	13	3	4	14	36,88
6104420000	robes pour femmes ou fillettes en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6104430000	robes pour femmes ou fillettes en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6104440000	robes pour femmes ou fillettes en bonneterie de fibres artificielles	13	3	4	14	36,88
6104490000	robes pour femmes ou fillettes en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6104510000	jupes...pour femmes...en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6104520000	jupes et jupes-culottes pour femmes ou fillettes en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6104530000	jupes...pour femmes...en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6104590000	jupes...pour femmes...en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6104610000	salopettes, culottes...pour femmes...en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6104620000	salopettes, culottes...pour femmes...en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6104630000	salopettes, culottes,...pour femmes...en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6104690000	salopettes, culottes,...pour femmes...en bonneterie d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
6105100000	chemises et chemisettes pour hommes ou garçonnets en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6105200000	chemises et chemisettes pour hommes...en bonneterie d'artificiels	13	3	4	14	36,88
6105900000	chemises et chemisettes pour hommes...en bonneterie d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
6106100000	chemisiers,...pour femmes ou fillettes en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6106200000	chemisiers,...pour femmes, fillettes en bonneterie de fibres artificielles	13	3	4	14	36,88
6106900000	chemisiers,...pour femmes ou fillettes en bonneterie d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
6107110000	de coton	13	3	4	14	36,88
6107120000	de fibres synthétiques ou artificielles	13	3	4	14	36,88
6107190000	slips...pour hommes ou garçonnets en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6107210000	chemises de nuit, pyjamas pour hommes ou garçonnets en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6107220000	chemises de nuit...pour hommes...en bonneterie de fibres artificielles	13	3	4	14	36,88
6107290000	chemises de nuit...pour hommes...en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6107910000	autres vêtements de dessus pour hommes...en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6107920000	autres vêtements de dessus pour hommes...en bonneterie d'artificiels	13	3	4	14	36,88
6107990000	autres vêtements de dessus pour hommes...en bonneterie d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
6108110000	combinaisons...jupons pour femmes...en bonneterie de fibres artificielles	13	3	4	14	36,88
6108190000	combinaisons...jupons pour femmes...en bonneterie d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
6108210000	slips et culottes pour femmes ou fillettes en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6108220000	slips et culottes pour femmes...en bonneterie de fibres artificielles	13	3	4	14	36,88

6108290000	slips et culottes pour femmes...en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6108310000	Chemises de nuit et pyjamas pour femmes...en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6108320000	chemises de nuit et pyjamas pour femmes...en bonneterie d'artificiels	13	3	4	14	36,88
6108390000	chemises de nuit et pyjamas pour femmes...en bonneterie d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
6108910000	autres vêtements de dessous pour femmes... en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6108920000	autres vêtements de dessous pour femmes...en bonneterie d'artificiels	13	3	4	14	36,88
6108990000	autres vêtements de dessous pour femmes...en bonneterie d'autres textiles	13	3	4	14	36,88
6109100000	t-shirts...en bonneterie de coton...pour femmes et fillettes	13	3	4	14	36,88
6109900000	t-shirts...en bonneterie d'autres textiles...pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6110100000	chandails, pull-overs...en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6110200000	chandails, pull-overs...en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6110300000	chandails, pull-overs...en bonneterie de fibres artificielles	13	3	4	14	36,88
6110900000	chandails, pull-overs...en bonneterie d'autres fibres textiles	13	3	4	14	36,88
6111100000	articles pour bébés en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6111200000	articles pour bébés en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6111300000	articles pour bébés en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6111900000	articles pour bébés en bonneterie d'autres fibres textiles	13	3	4	14	36,88
6112110000	survêtements de sport en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6112120000	survêtements de sport en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6112190000	survêtements de sport en bonneterie d'autres fibres textiles	13	3	4	14	36,88
6112200000	combinaisons et ensembles de ski en bonneterie d'autres fibres textiles	13	3	4	14	36,88
6112310000	maillots, culottes pour hommes en bonneterie de synthétiques	13	3	4	14	36,88
6112390000	maillots, culottes, pour hommes en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6112410000	maillots, culottes pour femmes en bonneterie de synthétiques	13	3	4	14	36,88
6112490000	maillots, culottes pour femmes en bonneteries d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6113000000	vêtements confectionnés en bonneterie des n 59.03, 59.06 ou 59.07	13	3	4	14	36,88
6114100000	autres vêtements en bonneterie de laine ou de poils fins	13	3	4	14	36,88
6114200000	autres vêtements en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6114300000	autres vêtements en bonneterie de fibres textiles artificielles	13	3	4	14	36,88
6114900000	autres vêtements en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6115110000	collants en bonneterie de synthétiques. - de 67 decitex	13	3	4	14	36,88
6115120000	collants en bonneterie de synthétiques, 67 decitex et +	13	3	4	14	36,88
6115190000	collants en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6115200000	bas, mi-bas de femmes en bonneterie. - de 67 decitex	13	3	4	14	36,88
6115910000	autres articles chaussants en bonneterie de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6115920000	autres articles chaussants en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6115930000	autres articles chaussants en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6115990000	autres articles chaussants en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6116100000	gants en bonneterie imprégnés, recouverts de plastique ou caoutchouc	13	3	4	14	36,88
6116910000	autres gants en bonneterie de laine ou de poils fins	13	3	4	14	36,88
6116920000	autres gants en bonneterie de coton	13	3	4	14	36,88
6116930000	autres gants en bonneterie de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6116990000	autres gants en bonneterie d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6117100000	châles, écharpes, mantilles, voilettes et similaires en bonneterie	13	3	4	14	36,88
6117200000	cravates, noeuds papillons et foulards cravates en bonneterie	13	3	4	14	36,88
6117800000	autres accessoires confectionnés du vêtement en bonneterie	13	3	4	14	36,88
6117900000	parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement en bonneterie	13	3	4	14	36,88
6201110000	manteaux...de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets	13	3	4	14	36,88
6201120000	manteaux...de coton, pour hommes ou garçonnets	13	3	4	14	36,88

6201130000	manteaux...de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6201190000	manteaux...d'autres matières textiles, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6201910000	anoraks...de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6201920000	anoraks...de coton, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6201930000	anoraks...d'autres fibres synthétiques, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6201990000	anoraks...d'autres matières textiles, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6202110000	manteaux...de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6202120000	manteaux...de coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6202130000	manteaux...de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6202190000	manteaux...d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6202910000	anoraks...de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6202920000	anoraks...de coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6202930000	anoraks...d'autres fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6202990000	anoraks...d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6203110000	costumes ou complets de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203120000	costumes ou complets de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203190000	costumes ou complets d'autres matières textiles, pour hommes	13	3	4	14	36,88
6203210000	ensembles de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203220000	ensembles de coton, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203230000	ensembles d'autres fibres synthétiques, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203290000	ensembles d'autres matières textiles, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203310000	vestons de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203320000	vestons de coton, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203330000	vestons de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203390000	vestons d'autres matières textiles, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203410000	pantalons...de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203420000	pantalons...de coton, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203430000	pantalons...de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6203490000	pantalons...d'autres matières textiles, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6204110000	costumes tailleurs de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204120000	costumes tailleurs de coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204130000	costumes tailleurs de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204190000	costumes tailleurs d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204210000	ensembles de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204220000	ensembles d'autres cotons, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204230000	ensembles de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204290000	ensembles d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204310000	vestes de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204320000	vestes de coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204330000	vestes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204390000	vestes d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204410000	robes de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204420000	robes de coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204430000	robes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204440000	robes de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204490000	robes d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204510000	jupes et jupes-culottes de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204520000	jupes et jupes-culottes de coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204530000	jupes et jupes-culottes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88

6204590000	jupes...d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204610000	pantalons...de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204620000	pantalons...de coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204630000	pantalons...d'autres fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6204690000	pantalons...d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6205100000	chemises, chemisettes de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6205200000	chemises, chemisettes de coton, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6205300000	chemises, chemisettes de fibres synthétiques, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6205900000	chemises, chemisettes d'autres textiles, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6206100000	chemisiers...de soie ou déchets de soie, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6206200000	chemisiers...de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6206300000	chemisiers...de coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6206400000	chemisiers...de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6206900000	chemisiers...d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6207110000	slips, caleçons de coton, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6207190000	slips, caleçons d'autres matières textiles, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6207210000	chemises de nuit et pyjamas de coton, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6207220000	chemises de nuit...de synthétiques, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6207290000	chemises de nuit...d'autres matières textiles, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6207910000	gilets de corps...de coton, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6207920000	gilets de corps...de synthétiques, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6207990000	gilet de corps...d'autres matières textiles, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6208110000	combinaisons...de synthétiques ou artificiels, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6208190000	combinaisons...d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6208210000	chemises de nuit, pyjamas de coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6208220000	chemises de nuit...de synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6208290000	chemises de nuit...d'autres matières textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6208910000	autres vêtements de dessous en coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6208920000	autres vêtements de dessous en synthétiques, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6208990000	autres vêtements de dessous en autres textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6209100000	vêtements et accessoires du vêtement de laine ou poils pour bébés	13	3	4	14	36,88
6209200000	vêtements et accessoires du vêtement en coton pour bébés	13	3	4	14	36,88
6209300000	vêtements et accessoires du vêtement de fibres synthétiques pour bébés	13	3	4	14	36,88
6209900000	vêtements et accessoires du vêtement d'autres textiles pour bébés	13	3	4	14	36,88
6210100000	vêtements confectionnés en produits des n 56.02 ou 56.03	13	3	4	14	36,88
6210200000	autres vêtements des types visés aux n 6201.11 a 6201.19	13	3	4	14	36,88
6210300000	autres vêtements des types visés aux n 6202.11 a 6202.19	13	3	4	14	36,88
6210400000	autres vêtements pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6210500000	autres vêtements pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6211110000	maillots, culottes et slips de bain, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6211120000	maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6211200000	combinaisons et ensembles de ski	13	3	4	14	36,88
6211310000	autres vêtements de laine ou poils fins, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6211320000	autres vêtements de coton, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6211330000	autres vêtements de synthétiques, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6211390000	autres vêtements d'autres matières textiles, pour hommes ou garçons	13	3	4	14	36,88
6211410000	autres vêtements de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6211420000	autres vêtements de coton, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6211430000	autres vêtements de synthétiques ou artificiels, pour femmes ou fillettes.	13	3	4	14	36,88

6211490000	autres vêtements d'autres textiles, pour femmes ou fillettes	13	3	4	14	36,88
6212100000	soutiens-gorge et bustiers, même en bonneterie	13	3	4	14	36,88
6212200000	gaines et gaines culottes, même en bonneterie	13	3	4	14	36,88
6212300000	combines, même en bonneterie	13	3	4	14	36,88
6212900000	autres articles de la position, même en bonneterie	13	3	4	14	36,88
6213100000	mouchoirs et pochettes de soie ou de déchets de soie	13	3	4	14	36,88
6213200000	mouchoirs et pochettes de coton	13	3	4	14	36,88
6213900000	mouchoirs et pochettes d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6214100000	articles du n 62.14 de soie ou déchets de soie	13	3	4	14	36,88
6214200000	articles de n 62.14 de laine ou poils fins	13	3	4	14	36,88
6214300000	articles du n 62.14 de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6214400000	articles du n 62.14 de fibres artificielles	13	3	4	14	36,88
6214900000	articles du n 62.14 d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6215100000	cravates, noeuds papillons... de soie ou déchets de soie	13	3	4	14	36,88
6215200000	cravates, noeuds papillons...de fibres synthétiques ou artificielles	13	3	4	14	36,88
6215900000	cravates, noeuds papillons...d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6216000000	Ganterie	13	3	4	14	36,88
6217100000	autres accessoires confectionnés de vêtement, autres qu'en bonneterie	13	3	4	14	36,88
6217900000	parties d'autres accessoires confectionnés du vêtement non en bonneterie	13	3	4	14	36,88
6301100000	Couvertures chauffantes électriques	0	3	4	14	21,54
6301200000	Couvertures autres que chauffantes, en laine ou pils fins	0	3	4	14	21,54
6301300000	Couvertures autres que chauffantes, en coton	0	3	4	14	21,54
6301400000	Couvertures autres que chauffantes, en fibres synthétiques	0	3	4	14	21,54
6301900000	autres couvertures non chauffantes	0	3	4	14	21,54
6306110000	bâches et stores d'extérieur de coton	13	3	4	14	36,88
6306120000	bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques	13	3	4	14	36,88
6306190000	bâches et stores d'extérieur d'autres matières textiles	13	3	4	14	36,88
6309000000	article de friperie	13	0	4	14	33,34
6401100000	chaussures étanches a coquille de protection avant en métal	0	3	4	14	21,54
6401910000	chaussures étanches couvrant le genou, en caoutchouc ou plastique	0	3	4	14	21,54
6401920000	chaussures couvrant la cheville, pas le genou en caoutchouc ou plastique	0	3	4	14	21,54
6401990000	autres chaussures étanches, en caoutchouc ou plastique	0	3	4	14	21,54
6402120000	chaussures de ski, chaussures de surf des neiges en caoutchouc ou plastique	0	3	4	14	21,54
6402190000	autres chaussures de sport en caoutchouc ou plastique	0	3	4	14	21,54
6402200000	chaussures lanières fixées a la semelle par tétons, en caoutchouc, plastique	0	3	4	14	21,54
6402300000	autres chaussures en caoutchouc ou plastique a coquille avant en métal	0	3	4	14	21,54
6402910000	autres chaussures couvrant la cheville en caoutchouc ou plastique	0	3	4	14	21,54
6402990000	autres chaussures en caoutchouc ou plastique	0	3	4	14	21,54
6403120000	chaussures de ski, de surf des neiges semelles extérieures toutes matières	0	3	4	14	21,54
6403190000	autres chaussures de sport en cuir a semelles extérieures en toute matière	0	3	4	14	21,54
6403200000	sandaes a lanières enserrant le coup de pied et gros orteil, en cuir	0	3	4	14	21,54
6403300000	sabot, dessus cuir, semelle en bois, sans coquille avant métallique	0	3	4	14	21,54
6403400000	autres chaussures en cuir, a coquille de protection avant en métal	0	3	4	14	21,54
6403510000	chaussures en cuir couvrant la cheville a semelles en cuir naturel	0	3	4	14	21,54
6403590000	autres chaussures en cuir ne couvrant pas cheville a semelles en cuir	0	3	4	14	21,54
6403910000	autres chaussures en cuir couvrant la cheville, à semelles en toute matière	0	3	4	14	21,54
6403990000	autres chaussures en cuir ne couvrant pas la cheville	0	3	4	14	21,54
6404110000	chaussures de sport, dessus textile et semelles en caoutchouc ou plastique	0	3	4	14	21,54
6404190000	autres chaussures a dessus textile et semelles en caoutchouc ou plastique	0	3	4	14	21,54

6404200000	chaussures a dessus textile et semelles en cuir naturel ou non	0	3	4	14	21,54
6405100000	autres chaussures a dessus en cuir naturel ou reconstitue	0	3	4	14	21,54
6405200000	autres chaussures a dessus en matières textiles	0	3	4	14	21,54
6405900000	autres chaussures	0	3	4	14	21,54
6406100000	dessus de chaussures et leurs parties, contreforts et bouts durs exclus	0	3	4	14	21,54
6406200000	semelles extérieures et talons en caoutchouc ou plastique	0	3	4	14	21,54
6406910000	autres parties de chaussures en bois	0	3	4	14	21,54
6406991000	jambières, guêtres, et articles similaires, leurs parties en autres matières	0	3	4	14	21,54
6406992000	Assemblages de dessus de chaussures fixes aux semelles autres qu'en métal	0	3	4	14	21,54
6406999000	autres parties de chaussures en toutes matières	0	3	4	14	21,54
6907100000	carreaux...- 7cm non vernissés ni émaillés, en céramique	13	3	4	14	36,88
6907900000	autres carreaux...non vernissés ni émaillés, en céramique	13	3	4	14	36,88
6908100000	carreaux...- 7cm, vernissés ou émaillés, en céramique	13	3	4	14	36,88
6908900000	autres carreaux...vernissés ou émaillés, en céramique	13	3	4	14	36,88
6910100000	appareils fixes pour usages sanitaires, en porcelaine	13	3	4	14	36,88
6910900000	appareils fixes pour usages sanitaires, en céramique	13	3	4	14	36,88
7003120000	plaques, feuilles non armées, en verre coule, colorées dans la masse, opacifié	13	0	4	14	33,34
7003190000	autres verres coules, non armes	13	0	4	14	33,34
7003200000	plaques et feuilles armées de verre coule	13	0	4	14	33,34
7003300000	profilés de verre coule	13	0	4	14	33,34
7004200000	verre étiré ou soufflé, enfeuillé, coloré dans la masse, opacifié	13	0	4	14	33,34
7004900000	autre verre étiré ou soufflé	13	0	4	14	33,34
7215900010	fer a béton 6mm	13	0	4	14	33,34
7216100000	profiles a chaud en u,i,h, en fer ou aciers non allies, h - 80 mm	13	0	4	14	33,34
7216210000	profiles a chaud en l en fer ou aciers non allies, h - 80 mm	13	0	4	14	33,34
7216220000	profiles a chaud en t en fer ou aciers non allies, h - 80 mm	13	0	4	14	33,34
7216310000	profiles a chaud en u en fer ou aciers non allies, h 80 mm ou +	13	0	4	14	33,34
7216320000	profiles a chaud en i en fer ou aciers non allies, h 80 mm ou +	13	0	4	14	33,34
7216330000	profiles a chaud en h en fer ou aciers non allies, h 80 mm ou +	13	0	4	14	33,34
7216400000	profiles a chaud en l ou t en fer ou aciers non allies, h 80 mm ou +	13	0	4	14	33,34
7216500000	autres profiles a chaud en fer ou en aciers non allies	13	0	4	14	33,34
7216610000	profiles simplement obtenus, parachevés a froid a partir de lamines plats	13	0	4	14	33,34
7216690000	autres profiles simplement obtenu ou parachevés a froid	13	0	4	14	33,34
7216910000	autres profiles obtenus ou parachevés a froid a partir de lamines plats	13	0	4	14	33,34
7216990000	autres profiles en fer ou en aciers non allies	13	0	4	14	33,34
7222400000	profiles en aciers inoxydables	13	0	4	14	33,34
7228700000	profiles en autres aciers allies	13	0	4	14	33,34
7301200000	profiles obtenus par soudage en fer ou en acier	13	0	4	14	33,34
7303001000	tubes, tuyaux, profiles creux en fonte pour canalisation d'eau	13	0	4	14	33,34
7303009000	autres tubes, tuyaux et profiles creux en fonte	13	0	4	14	33,34
7304312000	tubes, tuyaux, profiles, a droid ...pour l'industrie des cycles et motocycles	13	0	4	14	33,34
7304391000	autres tubes, tuyaux, profiles sans soudure pour canalisation sous pression	13	0	4	14	33,34
7304392000	tubes, tuyaux, profiles, sans soudure...pour cadres de cycles ou motocycles	13	0	4	14	33,34
7304399000	autres tubes, tuyaux, profiles, circulaires, en fer ou en aciers non allies	13	0	4	14	33,34
7304411000	tubes, tuyaux, profiles...en aciers inox pour canalisation sous pression	13	0	4	14	33,34
7304419000	autres tubes, tuyaux, profiles...a froid en aciers inoxydables	13	0	4	14	33,34
7304490000	tubes, tuyaux, profiles creux sans soudure en aciers inoxydables	13	0	4	14	33,34
7304519000	autres tubes, tuyaux, profiles, section circulaire en autres aciers allies	13	0	4	14	33,34
7304900000	autres tubes, tuyaux, et profiles sans soudure en fer ou acier	13	0	4	14	33,34

7306900000	autres tubes, tuyaux et profils creux non soudés, en fer ou acier	13	0	4	14	33,34
7311000000	récepteur pour gaz comprimé, liquéfié en fonte, fer ou acier	0	0	4	0	4,00
7310290010	fut destiné aux industries	5	3	4	0	12,32
7321119000	autres appareils de cuisson... a gaz ou mixtes en fonte, fer ou acier	13	3	4	14	36,88
7321129000	autres appareils de cuisson... a combustibles liquides en fonte, fer, acier	13	3	4	14	36,88
7321130090	Autres	13	3	4	14	36,88
7321810000	autres appareils a combustibles gazeux ou mixtes en fonte, fer, acier	13	3	4	14	36,88
7321820000	autres appareils a combustibles liquides, en fonte, fer ou acier	13	3	4	14	36,88
7321830000	autres appareils a combustibles solides, en fonte, fer ou acier	13	3	4	14	36,88
7321900000	parties des appareils de cuisson et chauffage, en fonte, fer ou acier	13	3	4	14	36,88
7326200000	ouvrages en fil de fer ou d'acier	13	0	4	14	33,34
8309100000	Bouchons - couronnes, en métaux communs	5	3	4	0	12,32
8415100000	conditionneur d'air du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps	13	0	4	14	33,34
8415810000	Conditionneur -réfrigérateur d'air, avec inverseur de cycle	13	0	4	14	33,34
8415820000	autres conditionneurs -réfrigérateurs d'air	13	0	4	14	33,34
8415830000	autres conditionneurs d'air, sans dispositif de réfrigération	13	0	4	14	33,34
8415900000	parties de conditionneurs d'air	13	0	4	14	33,34
8418100000	Réfrigérateurs -congélateurs 2 portes	13	3	4	14	36,88
8418210000	réfrigérateurs ménagers a compression	13	3	4	14	36,88
8418220000	réfrigérateurs ménagers électriques a absorption	13	3	4	14	36,88
8418290000	Autres réfrigérateurs ménagers	13	3	4	14	36,88
8418300000	Congélateurs -conservateurs type coffre, 800 l et - de capacité	13	3	4	14	36,88
8418400000	Congélateurs -conservateurs type armoire, 900 l et - de capacité	13	3	4	14	36,88
8418500090	Autres	13	3	4	14	36,88
8418910000	meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	13	3	4	14	36,88
8418990000	autres parties de réfrigérateurs, congélateurs et pompes a chaleur	13	3	4	14	36,88
8421230000	appareils pour filtration des huiles minérales des moteurs	13	0	4	14	33,34
8421290000	autres appareils pour filtration ou épuration des liquides	13	0	4	14	33,34
8421310000	appareils pour filtrations, épuration de l'air des moteurs	13	0	4	14	33,34
8421910000	parties de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	13	0	4	14	33,34
8421990000	autres parties des appareils du n 84.21	13	0	4	14	33,34
8506101100	piles, batteries de piles électriques au bioxyde de manganèse de type r20	0	0	4	14	18,00
8506101900	autres piles et batteries de piles électriques au bioxyde de manganèse	0	0	4	14	18,00
8506190000	autres piles, batteries 300 cm3 et - de volume extérieur	0	0	4	14	18,00
8507100000	accumulateurs électriques au plomb pour le démarrage des moteurs a piston	13	0	4	14	33,34
8507200000	autres accumulateurs au plomb	13	0	4	14	33,34
8507300000	accumulateurs électriques au nickel -cadmium	13	0	4	14	33,34
8507400000	accumulateurs électriques au nickel -fer	13	0	4	14	33,34
8507800000	autres accumulateurs électriques	13	0	4	14	33,34
8507900000	parties d'accumulateurs électriques du n 85.07	13	0	4	14	33,34
8513100000	lampes électriques portatives, appareils d'éclairage du n 85.12 exclus	5	3	4	14	27,44
8513900000	parties de lampes électriques portatives	5	3	4	14	27,44
8702101100	véhicules diesel neufs de transport en commun, 10 a 22 places y.e chauffeur	5	3	4	14	27,44
8702101200	véhicules diesel neufs de transport en commun, 23 a 30 places y.e chauffeur	5	3	4	14	27,44
8702101300	véhicules diesels neufs de transport en commun, + 30 places y.e chauffeur	5	3	4	14	27,44
8702901100	autres véhicules neufs de transport en commun, 10 a 22 places y.e chauffeur	5	3	4	14	27,44
8702901200	autres véhicules neufs de transport en commun, 23 a 30 places y.e chauffeur	5	3	4	14	27,44
8702901300	autres véhicules neufs de transport en commun, + 30 places y.e chauffeur	5	3	4	14	27,44
8703221100	véhicules neufs a quatre roues motrices de plus de 1000 cm3 a 1500 cm3	13	3	4	14	36,88

8703221200	véhicules neufs,de type "break",de plus 1000 cm3 mais pas plus de 500cm3	13	3	4	14	36,88
8703221900	autres véhicules neufs excédant 1000 cm3 mais n'excédant pas 1500 cm3	13	3	4	14	36,88
8703231100	véhicules neufs a 4 roues motrices plus de 1500 cm3 pas plus de 3000 cm3	13	3	4	14	36,88
8703231200	véhicules neufs,type "break",de plus de 1500 cm3 mais pas plus de 3000 cm3	13	3	4	14	36,88
8703241100	véhicules neufs a quatre roues motrices d'une cylindrée excédant 3000 cm3	13	3	4	14	36,88
8703241200	véhicules neufs de type "break" d'une cylindrée excédant 3000 cm3	13	3	4	14	36,88
8703241900	autres véhicules présentes neufs d'une cylindrée excédant 3000 cm3	13	3	4	14	36,88
8703311100	véhicules diesel neufs a quatre roues motrices n'excédant pas 1500 cm3	13	3	4	14	36,88
8703311200	véhicules diesel neufs du type break n'excédant pas 1500 cm3	13	3	4	14	36,88
8703311900	autres véhicules diesel neufs d'une cylindrée n'excédant pas 1500 cm3	13	3	4	14	36,88
8703321100	véhicules diesel neufs a 4 roues motrices de plus de 1500 cm3 a 2500 cmm3	13	3	4	14	36,88
8703321200	véhicules diesel neufs du type "break" de plus de 1500 cm3 a 2500 cm3	13	3	4	14	36,88
8703321900	autres véhicules diesel neufs de plus de 1500 cm3 a 2500 cm3	13	3	4	14	36,88
8703331100	véhicules diesel neufs a quatre roues motrices de plus de 2500 cm3	13	3	4	14	36,88
8703331900	autres véhicules diesel neufs de plus de 2500 cm3	13	3	4	14	36,88
8704211100	véhicules neufs diesel à benne -basculante de 5 tonnes ou moins	5	3	4	14	27,44
8704221100	véhicules diesel neufs à benne -basculante de plus de 5 tonnes à 20 tonnes	13	3	4	14	36,88
8704221900	autres véhicules diesel neufs de marchandises de plus 5 tonnes à 20 tonnes	5	3	4	14	27,44
8704231100	véhicules diesel neufs à benne -basculante de plus de a 20 tonnes	5	3	4	14	27,44
8704231900	autres véhicules diesel neufs de marchandises de plus de 20 tonnes	5	3	4	14	27,44
8704311100	véhicules neufs à benne -basculante de 5 tonnes ou moins	5	3	4	14	27,44
8704311900	autres véhicules neufs de marchandises de 5 tonnes ou moins	5	3	4	14	27,44
8704321100	véhicules neufs à benne -basculante de plus de 5 tonnes	5	3	4	14	27,44
8704321900	autres véhicules neufs pour transport de marchandises de plus de 5 tonnes	5	3	4	14	27,44
9401100000	sièges des types utilisés pour véhicules aériens	13	3	4	14	36,88
9401200000	sièges des types utilisés pour véhicules automobiles	13	3	4	14	36,88
9401300000	sièges pivotants, ajustables en hauteur	13	3	4	14	36,88
9401400000	sièges autres que matériel de camping ou jardin, transformables en lits	13	3	4	14	36,88
9401500000	sièges en rotin, osier, bambou ou matières similaires	13	3	4	14	36,88
9401610000	autres sièges, avec bâti en bois, rembourrés	13	3	4	14	36,88
9401690000	autres sièges, avec bâti en bois	13	3	4	14	36,88
9401710000	autres sièges, avec bâti en métal, rembourrés	13	3	4	14	36,88
9401790000	autres sièges, avec bâti en métal	13	3	4	14	36,88
9401800000	autres sièges	13	3	4	14	36,88
9401900000	parties des sièges du n 94.01 (exclus ceux du n 94.02)	13	3	4	14	36,88
9402100000	fauteuils de dentistes, pour salons de coiffure et similaires, et parties	13	3	4	14	36,88
9402900000	meubles pour médecine, chirurgie, art dentaire ou art vétérinaire	13	3	4	14	36,88
9403100000	meubles en métal des types utilisés dans les bureaux	13	3	4	14	36,88
9403200000	autres meubles en métal	13	3	4	14	36,88
9403300000	meubles en bois des types utilisés dans les bureaux	13	3	4	14	36,88
9403400000	meubles en bois des types utilisés dans les cuisines	13	3	4	14	36,88
9403500000	meubles en bois des types utilisés dans les chambres a coucher	13	3	4	14	36,88
9403600000	autres meubles en bois	13	3	4	14	36,88
9403700000	meubles en matières plastiques	13	3	4	14	36,88
9403800000	meubles en autres matières, y.e. rotin,osier,bambou et similaires	13	3	4	14	36,88
9403900000	parties des meubles du n 94.03	13	3	4	14	36,88
9404100000	Sommiers	13	3	4	14	36,88
9404210000	matelas, recouverts ou non, en matières plastiques alvéolaires	13	3	4	14	36,88
9404290000	matelas, en autres matières	13	3	4	14	36,88

26

9404300000	sacs de couchage	13	3	4	14	36,88
9404900000	autres articles de literie du n 94.04	13	3	4	14	36,88
9405500000	appareils d'éclairage non électriques	5	3	4	14	27,44

Le reste sans changement.

Article 3.3 : L'article 3.6 de la loi 97.001 du 14 Janvier 1997 portant loi de finances pour l'année 1997 est modifié comme suit : « Le droit d'accès à la pêche de fond et le droit territorial à la pêche artisanale seront calculés en fonction des éléments déterminant la valeur du produit. Les modalités pratiques seront fixées par décret ».

3 -- DISPOSITIONS DIVERSES

Article 4. --- Il est créé un compte d'affectation spéciale intitulé « Entretien Routier ».

Ce compte recevra en recettes les remboursements de la SNIM au titre du « SYSMIN » destinés à l'entretien routier.

Les dépenses éligibles sur ce compte sont en faveur de l'entretien routier.

Article 5. --- Il est créé un compte d'affectation spéciale intitulé « Don non projet japonais ».

Ce compte reçoit en recettes les transferts du compte ouvert à la Banque Centrale de Mauritanie intitulé « Don non projet japonais ».

Les dépenses éligibles au niveau de ce compte sont en faveur du développement communautaire et convenues avec les autorités japonaises.

Article 6 : --- Les dispositions de la Loi n° 97-008 du 21 Janvier 1997 fixant le régime fiscal et douanier applicable aux projets publics réalisés sur financement extérieur sont abrogées et modifiées comme suit :

Article Premier : Aucune exonération ne peut être accordée en dehors de celle prévue par la loi. Toutes exonération accordée en vertu de convention, accord ou protocole de financement, marché ou contrat administratif, doit être conforme aux dispositions de la présente loi.

Article 2 : Les dons en nature à l'Etat sont exonérés, sous réserve qu'ils aient été payés directement par l'Etat ou l'organisme donateur.

Article 3 : Le régime de droit commun s'applique à tous les marchés publics de travaux, de fournitures ou de services financés en totalité ou en partie par voie de don de subvention non remboursable ou d'emprunt extérieur contracté par l'Etat, les Collectivités locales et les établissements publics.

Le régime de droit commun s'applique également aux marchés passés par les entreprises publiques et les sociétés à participation publique majoritaire.

La charge fiscale liée à l'exécution desdits marchés est supportée par l'Etat Mauritanien.

Les matériels importés dans le cadre des marchés publics financés de l'extérieur sont soumis aux régimes suivants :

- Matériels devenant propriété de l'Etat et des collectivités locales : la charge fiscale est supporté immédiatement par l'Etat,
- matériels restant propriété de l'attributaire ou du projet, cédé à l'Etat ou la collectivité locale en fin de projet, dans ce cas le régime de l'admission temporaire exceptionnelle devrait être appliqué en suspension des droits et taxes durant la phase de projet, puis prise en charge par l'Etat des droits et taxes y afférents lors de la cession ;
- matériels d'entreprise ou professionnels introduits par les sociétés étrangères ou nationales pour l'exécution des travaux, d'études, de contrôle ou de surveillance, et restant leur propriété régime de l'admission temporaire spéciale conformément à la réglementation douanière avec paiement des droits et taxes au prorata de la période d'utilisation en Mauritanie. Les droits et taxes attachés à ce régime incombent à l'entreprise.

Le régime de l'admission temporaire exceptionnelle en suspension des droits et taxes à l'importation est accordé pour les autres matériels.

Les matériels professionnels nécessaires à l'exécution des marchés de service sont mis en admission temporaire exceptionnelle en suspension des droits de taxes à l'importation.

Article 4 : Toutefois, le Président de la République est habilité à accorder à titre exceptionnel par décret pris en Conseil des Ministres une exonération de droits et taxes de douane à l'importation, lorsque l'intérêt supérieur de l'Etat le commande.

Article 5 : Les personnes physiques de nationalité étrangère chargées de l'exécution des tâches définies dans un projet de travaux, d'études, de contrôle, de surveillance ou d'assistance technique financé par un Etat ou un organisme extérieur, pourront bénéficier du régime de l'importation en franchise temporaire pour un véhicule personnel, à condition que ces personnes soient rémunérées exclusivement et directement par l'Etat ou l'organisme étranger de financement pendant toute la durée de leur séjour.

Article 6 : La charge fiscale, liée à l'exécution desdits marchés, est supportée par l'Etat Mauritanien. Par charge fiscale on entend : le droit de douane, le droit fiscal, la taxe statistique, la taxe sur la valeur ajoutée, les taxes de consommation, à l'exception des droits et taxes grevant les hydrocarbures, lubrifiants et ingrédients.

Article 7 : Les matériels d'entreprises, les équipements et véhicules de toute nature ainsi que les pièces détachées, pneumatiques et autres consommables qui leur sont destinés ne bénéficient pas de la prise en charge de l'Etat.

Le régime de l'admission temporaire spécial prévu par le code des douanes peut, sur demande de l'adjudicataire, lui être accordé par l'Administration des douanes, pour ces matériels. La charge fiscale de ce régime lui incombera dans ce cas.

Article 8 : Dans les offres et soumissions, les prix et valeurs des biens, matières, fournitures et services nécessaires à la réalisation de l'opération seront calculés et indiqués hors droit de porte, taxe statistique, TVA et taxes de consommation, à l'exception des droits et taxes frappant les hydrocarbures, lubrifiants et ingrédients.

Article 9 : Les formalités d'enregistrement des marchés financés de l'extérieur sont obligatoires mais ne donnent pas lieu à perception de droits.

Article 10 : Le décret N° 02-008 du 12 Février 2002, portant réglementation des marchés publics sera modifié et complété en conséquence. Un cahier de clauses fiscales fixant les modalités pratiques d'application de ces dispositions ainsi que les attributions et règlement de la structure chargée de les mettre en œuvre et éventuellement du coût de sa prestation sera approuvé par texte réglementaire. Cette structure est membre de droit des commissions de marchés ainsi que de celles de réception.

Article 7 : L'autorisation préalable stipulée au dernier alinéa de l'article 55 des statuts de la Banque Centrale de Mauritanie est accordée pour le montant des avances consenties au Trésor Public.

4 - DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 8 : Pour 2006, le montant des ressources affectées au budget s'élève à deux cent huit milliards huit cent quarante neuf millions (208 849 000 000) d'Ouguiya, se répartissant comme suit:

	LFR 2005	LFI 2006	Ecart
--- Recettes fiscales	73 700 000 000	89 478 000 000	15 778 000 000
--- Recettes non fiscales	47 770 000 000	47 161 000 000	-609 000 000
--- Recettes en capital	1 040 000 000	81 000 000	-959 000 000
--- Remboursement des prêts et avances	1 000 000	1 000 000	0
--- Comptes d'affectation spéciale	3 091 000 000	4 974 000 000	1 883 000 000
--- Allègement de la dette	14 400 000 000	10 500 000 000	-3 900 000 000
--- Déficit budgétaire	30 037 000 000	9 554 000 000	-20 483 000 000
--- Prélèvement du compte pétrolier	0	47 100 000 000	47 100 000 000
TOTAL DES RESSOURCES	170 039 000 000	208 849 000 000	38 810 000 000

Article 9 : Pour 2006, le montant des charges est fixé à la somme de (208 849 000 000) deux cent huit milliards huit cent quarante neuf millions d'Ouguiya, se répartissant comme suit :

	LFR 2005	LFI 2006	Ecart
--- Pouvoirs Publics et Fonctionnement des Administrations	109 822 000 000	141 574 000 000	31 752 000 000
--- Dette Publique	30 402 000 000	33 900 000 000	3 498 000 000
* Intérêts	13 802 000 000	17 400 000 000	3 598 000 000
* Amortissement	16 600 000 000	16 500 000 000	-100 000 000
--- Dépenses d'Investissement	26 600 000 000	28 000 000 000	1 400 000 000
--- Plafond des prêts pouvant être consentis	500 000	500 000	0
--- Plafond des avances pouvant être consenties	500 000	500 000	0
--- Prises de participations	200 000 000	400 000 000	200 000 000
--- Comptes d'affectation spéciale	3 091 000 000	4 974 000 000	1 883 000 000
TOTAL DES CHARGES	170 116 000 000	208 849 000 000	38 733 000 000

Article 10 : L'équilibre général des ressources et des charges de l'Etat pour l'année 2006 s'établit ainsi :

I- BUDGET GENERAL	RESSOURCES	CHARGES
A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF		
1.1. Dépenses de fonctionnement (y/c intérêts dette)		158 974 000 000
1.2. Dépenses en Capital		44 500 000 000
* Investissement		28 000 000 000
* Amortissement du Capital de la dette		16 500 000 000
1.3. Recettes courantes	136 639 000 000	
1.4. Recettes en Capital	81 000 000	
1.5. Aides, dons, subventions		
1.6. Prélèvement du compte pétrolier	47 100 000 000	
1.6. Déficit budgétaire	9 554 000 000	
1.7. Allègement de la dette	10 500 000 000	
1.8. Excédent		
TOTAL DES OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF	203 874 000 000	203 474 000 000
B- OPERATIONS A CARACTERE PROVISOIRE		
2. Comptes de prêts		
2.1. Prêts consentis		500 000
2.2. Prêts remboursés	500 000	
3. Comptes d'avances		
3.1. Avances consenties		500 000
3.2. Avances remboursées	500 000	
4. Comptes de participations		400 000 000
4.1. Prises de participations		400 000 000
4.2. Réalisations de participations		
TOTAL DES OPERATIONS A CARACTERE PROVISOIRE	1 000 000	401 000 000
TOTAL DU BUDGET GENERAL	203 875 000 000	203 875 000 000
II-BUDGETS ANNEXES ET COMPTES D'AFFECTION SPECIALE	4 974 000 000	4 974 000 000
1. Recettes	4 974 000 000	

29

2. Dépenses		4 974 000 000
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES	208 849 000 000	208 849 000 000

Article 11 : Cette ordonnance sera publiée au Journal Officiel suivant la procédure d'urgence et exécutée comme loi d'Etat.

Fait à Nouakchott le 03 Janvier 2006

Colonel Ely OULD MOHAMED VALL

Premier Ministre

Sidi Mohamed OULD BOUBACAR

Ministre des Finances

Abdallah Ould Souleymane
OULD CHEIKH-SIDIA

Ministre des Affaires Economiques
et du Développement

Mohamed OULD EL ABED